

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU 2 JUILLET 1964

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents: 18. Excusés: 4.

Nécrologie. — M. le chanoine Cipièrre; — M. De Santa.
L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — S.E. Mgr Louis, chevalier du Mérite civique

Remerciements. — M^{me} Démarez-Fath.

Entrées de documents et d'ouvrages. — Cheynier (D^r A.), R. Daniel et E. Vignal, *Le cirque de la Patrie à Nemours (Seine-et-Marne)*; Le Mans, impr. Monnoyer, 1963; in-8°, 195 p., plan et pl. h.-t.;

Gausson (J.), *La grotte ornée de Gabillon (près Mussidan, Dordogne)*. Préf. de J. Pales. (Publ. de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux, mémoire n° 3.) Bordeaux, impr. Delmas, 1964; in-fol, 68 p., suivi d'un album de planches; — souscription de la Société;

Rocal (G.), *Le vieux Périgord (Folk-lore.)* Préf. du C^{te} de Saint-Aulaire. Illustr. de L. de Maleville; Paris, Occitania, 1927; in-8°, xvi, 254 p., avec dédicace autographe; — achat de la Société;

Catalogue d'exposition de peinture Toulousaine à Paris 1947, et *Inventaire des dessins antérieurs à 1840*, au Musée Paul-Dupuy, de Toulouse; 2 broch. in-8°, ill.; — échange avec le Musée Paul-Dupuy;

Les stations archaïques de Red Mill. (Cahiers d'archéologie québécoise, 1^{re} année, n° 1.) In-4°, 24 p., 10 pl.; — envoi du Musée d'Archéologie, Trois-Rivières (Canada);

Bouchier (J.-B.), « Triptyque souillagais ». Texte de trois conférences sur Souillac en Quercy, le Maison de Souillac et le dernier des Souillac; Souillac des tropiques (île Maurice); 43 p. ronéotyp., format 21 x 18; — hommage de l'auteur;

Saint-Martin (J.), *Les parentés spirituelles entre La Boétie, Montaigne et les autres penseurs du Périgord et du Bordelais* (Fénelon, Montesquieu, Maine de Biran, Joubert). (Extr. du *Mémorial du 1^{er} congrès international des Etudes montaignistes*. Société des Amis de Montaigne.) Bordeaux, impr. Taffard, 1964; in-8°, 19 p.; — hommage de l'auteur;

Journal des Chefs d'œuvre de l'Art, n° 65, 10 juin 1964, contenant un entre-filet relatif à une tête de cheval, découverte et photographiée en 1960 par M. R. de Laurière, à la grotte de la Martine; — hommage de l'auteur;

Roussot (A.), « Sur les traces des hommes préhistoriques », articles parus dans *Périgord-Actualités*, mai-juin 1964; — hommage de l'auteur;

Sud-Ouest-Dimanche, du 28 juillet, contenant l'article de M. G. Desdemailles-Hugon sur les actes de vandalisme opérés au château de Fages; — don de M^{lle} Barnier.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Le *Bulletin de la Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche*, juin 1964, est consacré tout entier au « palissou » et à la vannerie de paille et de ronce dans ces provinces; il annonce la parution de « Vanniers et vannerie du Limousin et de la Marche », édité par la Société d'Ethnographie.

Dans la *Revue du Libournais*, 2^e trim. 1964, M. Prot traite des « Cataclysmes atmosphériques en Libournais » mentionnés dans les archives locales entre 1541 et 1914; exemple à suivre pour notre Périgord, à ce sujet bien mal renseigné.

Le Périgourdin de Bordeaux, juillet-août 1963, traite de la démolition du château de La Force, vers octobre 1793 — article qui donne lieu à des observations du D^r Lafon et de M. Secondat —; ce numéro publie aussi un fort bel article nécrologique sur Lucien de Maleville, de la plume autorisée de M. Guy de Lanaave.

A signaler encore dans les *Annales du Midi*, t. LXXVI, 1964, p. 41-59, l'étude de M^{lle} Bercé, *De la criminalité aux troubles sociaux: la noblesse rurale du Sud-Ouest de la France sous Louis XIII*.

Dans cette nouvelle contribution, l'auteur utilise des travaux récents mais surtout nous livre le résultat de ses investigations personnelles. Les archives du ministère de la Guerre ont été pour elle une source d'information remarquable et qui n'avait pas encore été utilisée en ce qui concerne le Périgord, qui tient en quelque sorte la vedette en matière de crimes et d'exécès à l'époque considérée.

Communications. — M. le Secrétaire général présente:

Au nom de M. Bernicot un liard de France, trouvé dans une ornière entre le Treuil et le Bignac, commune de Saint-Nexans; cette pièce de cuivre, à l'avvers très fruste, est conforme à la description qu'en donne Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, t. II, p. 361, fig. 208; elle a été frappée à Rouen sous Louis XIV.

Il est donné lecture des notes rédigées par M. Bernicot sur l'acteur tragique Pierre Lafon, de la Comédie-Française (1773-1846), et les origines de l'Institution Saint-Paul, à Thiviers.

M^{me} S. Gendry a envoyé un remarquable travail sur les « Maîtres poëliers de Périgueux au xvii^e siècle »; leur industrie, longtemps prospère, n'a laissé que fort peu de traces; les renseignements réunis par notre distinguée collègue n'en sont que plus précieux.

M. Lavergne a noté, dans le registre des délibérations du directoire du district d'Excideuil coté 4 L 18, qu'en novembre 1794, la question fut agitée d'abattre les donjons du ci-devant château d'Excideuil et d'en vendre les pierres en détail. Le vent, heureusement, commençait à tourner...

M. le Commandant Morquin entretient l'assemblée du travail accompli déjà par le comité spécialement chargé de présenter, au Musée du Périgord, le 2 août prochain, l'exposition des deux guerres 1914-1918 et 1939-1945. Les Archives départementales, le Musée militaire, les collections particulières ont fourni une très riche moisson dont l'exposé de notre collègue laisse deviner l'immense intérêt.

M. Jean Secret offre un tirage de l'affiche éditée, à l'occasion du centenaire de la Préhistoire en Périgord, par l'Office départemental et le Comité national du Tourisme.

M. le Président donne le compte rendu de l'excursion archéologique du 7 juin qui s'est déroulée à la satisfaction de tous les participants et qui, grâce à l'amabilité coutumière de M. Moussinac, directeur des Chemins de fer départementaux, a laissé à notre trésorerie un léger bénéfice.

M. Alain Roussot fait l'éloge de l'étude exhaustive à laquelle s'est livré le Dr Gaussen dans le bel ouvrage sur la grotte de Gabillou qui vient d'être publié par les soins de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux. Il indique que le format de l'ouvrage répond au besoin de pouvoir reproduire en grandeur naturelle les spécimens d'outillage et les dessins.

Notre collègue est allé photographier un groupe extrêmement dense de cabanes de pierres sèches au lieu dit le Breuil, dans la commune de Saint-André-d'Allas. L'endroit est un plateau situé sur la rive gauche de la Beune et assez à l'écart. Ces constructions ont des murs très épais, généralement assez bas, et sont couvertes de toits coniques, elles ont servi jusqu'à une époque assez récente de greniers, de resserres, d'étables. On ne peut qu'engager M. Roussot à aller étudier dans le détail ce groupe qui paraît être l'un des plus intéressants du Périgord Noir.

M. Secondat a trouvé aux archives de la Dordogne, sous la cote J 1026 (Papiers Michel Hardy), une lettre d'un certain Monnotte, datée de Paris, le 18 juillet 1789, et qui contient une relation des événements qui ont précédé ou suivi la prise de la Bastille.

On ne doit naturellement pas accepter sans contrôle sérieux l'exposé Monnotte, et M. Secondat se livre à un véritable travail de critique historique — d'ailleurs d'un très grand intérêt — sur ce document qui par certains côtés, touche au Périgord.

M. le Dr Lafon s'est attaché à localiser, dans la banlieue ouest de Périgueux, le lieu-dit « les Terrières », et à donner l'emplacement de « l'Eglise-Charles », dont on voyait des restes encore avant 1914.

M. Lavergne indique, comme source complémentaire, les minutes du notaire Lavavé.

Admissions. — M^{lle} Renée Aublant, institutrice, 12, boulevard Gaston-Crémieux, Marseille; présentée par M. Pierre Aublant et M^{me} Villepoutoux;

M. Lucien Zehnacker, ingénieur retraité, la Boissière de Castels, Saint-Cyprien; présenté par MM. Jean Secret et Secondat;

sont élus membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 6 AOUT 1964

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents: 20. — Excusés: 2.

Nécrologie. — M. Gaston Roque.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — S. E. Mgr Louis, promu officier de la Légion d'honneur; — M. Alain Giraud, admis avec succès au concours de l'I.P.E.S.*Remerciements.* — M^{lle} Aublant et M. Zehacker.*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Tirages à part d'articles publiés dans les *Cahiers de Byrsa* (Musée Lavignerie, à Carthage), soit sur les fouilles qu'il a menées à Byrsa, en collaboration avec M. Jean Ferron; soit sur différentes antiquités carthaginoises, byzantines, ou paléo-chrétiennes; 8 fascicules in-4° avec de nombreux plans ou planches hors-texte; — don de M. Maurice Pinard, architecte des Bâtiments de France, à Périgueux;Arambourou (R.) et Jude (D^r P.-E.), *Le gisement de la Chèvre à Bourdeilles* (Dordogne); Périgueux, imp. R. Magne, 1964, in-4°, 132 p., pl. et fig. dans le texte; — don de M^{me} de Saint-Périer, aux frais de qui ce travail vient d'être édité;*Répertoire numérique de la série H des Archives départementales de la Dordogne*, par M. Noël Becquart; impr. de Clairvivre, 1964; in-4°, 30 p.; — don du Service;Secret (Jean), *Les chapiteaux de l'église de Cénac (Dordogne), prieuré dépendant de Moissac*. (Extr. des *Annales du Midi*, t. LXXV, 1963.) In-8°, 6 p., 2 pl. hors-texte; — *Nécrologie, Lucien de Maleville*. (Extr. de *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XCI 1964.) In-8°, 3 p.; — *L'église Saint-Etienne de la Cité de Périgueux*; Périgueux, impr. Périgourdine, 1964, in-8°, 24 p., 4 pl.; — hommage de l'auteur;

Taque de cheminée à Mauzens-Miremont; dessin de J. Secret; — hommage de l'auteur;

M. le Président exprime aux donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, Comptes rendus des séances mensuelles, mai 1964, M. l'abbé Glory précise la date des peintures de Lascaux par le radio-carbone.

Les travaux de terrassement et les fouilles faites de 1957 à 1961 à l'intérieur de la grotte ont mis à jour trois nappes de charbon de bois; deux ont pu être datées; la plus haute marque l'arrivée de la chênaie mixte en Dordogne, indiquée par des empreintes de noisetier et de chêne trouvées à ce niveau.

G.R.N. 3 184, 9 070 ± 90 ans B.P.

La seconde nappe est incluse dans l'unique couche archéologique qui renferme les matières colorantes, l'industrie osseuse et lithique.

Echantillon du passage:

G.R.N. 1 632 17 190 ± 135 ans B.P.

Echantillon du puits:

Saclay, DE/EP 61 4943, 16 100 ± 500 ans B.P.

Pour des raisons techniques, la première de ces dates semble être la

meilleure. Par calcul comparé, les sédiments de la couche archéologique auraient mis 3.000 ans à se déposer, durant lesquels s'échelonnent les six périodes à peintures de Lascaux.

A noter au passage que la grotte de Lascaux ne sera pas reconverte au public pour la saison touristique actuelle, comme le bruit en avait couru.

La commission scientifique qui a été constituée spécialement pour assurer la sauvegarde des peintures préhistoriques de Lascaux doit en effet poursuivre sa tâche.

« Un premier résultat, est-il précisé dans le communiqué, a été obtenu par l'arrêt, au moins provisoire, de la prolifération des bactéries et des algues. Mais il reste à examiner les phénomènes affectant la roche elle-même, ainsi que le climat de la grotte. Tout en souhaitant que la conclusion de ces études soit favorable, il est impossible à l'heure actuelle de prévoir soit la réouverture soit la fermeture des grottes pendant une période indéterminée. »

M. le Président signale la réédition chez Virmaux, à Thiviers, de *La tragique histoire du château de Lerm*, par Jean Maubourgnet (in-8° de 99 p., ill. de 6 planches doubles hors-texte).

Aux éditions P. Fanlac vient de paraître : *Saint-Cyprien. Sa plaine. Ses colaux*, par M^{me} Sadouillet-Perrin.

Dans le *Bulletin monumental* 1964, n° 1, M. Francis Salet rend compte de la notice historique et descriptive consacrée par M. Lavergne au château de Fénelon (Barry, éd., Paris).

Dans les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome XXXV, 1963, M. Maurice Dayras fait le point sur la tapisserie marchoise aux xv^e et xv^e siècles, à propos d'une fourniture de tapisseries d'Aubusson pour Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon ; ce contrat, passé à Fénelon, le 9 décembre 1589, existe en original dans les archives du comte L. de Maleville et a été communiqué par M. Lavergne.

Le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, à Brive, tome LXXXV, 1963, publie, de notre érudit collègue M. André Delmas, *Les châtelainies de Larche et Terrasson sous la domination des Noailles, 1583-1789* ; un travail du plus vif intérêt local.

Le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, avril-juin 1964, contient, de M. J. Saint-Martin, *Une description peu connue de la tour de Montaigne* (due au peintre Gabriel Bouquier) et de M. Pierre Bonnet : *Sur le château de Montaigne, à propos d'une gravure de « La France pittoresque »*.

Au sommaire du *Mémorial du 1^{er} Congrès international des Etudes Montaignistes*, dont la Société a souscrit un exemplaire, figurent de nombreuses et importantes communications.

Dans *Notre Bulletin* du 12 juin 1964, le D^r Gaussen redresse les inexactitudes du rapport présenté par la Société en 1874 sur le dolmen de Saint-Aquilin (ou de Peyrebrune).

Expositions. — Il se tient en ce moment à Sarlat, hôtel de Maleville, une exposition des ultimes peintures de Lucien de Maleville.

Au Musée du Périgord s'est ouverte officiellement le 2 août, l'exposition commémorative du Cinquantenaire de la première guerre mondiale 1914-1918 et du 20^e anniversaire de la Libération 1944.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, la date du jeudi 3 septembre, à l'issue de la séance mensuelle de la Société est retenue pour une visite en groupe de cette remarquable exposition.

Communications. — M. le Secrétaire général a été avisé par M. Brockmeyer

qu'un groupe important de cabanes en pierres sèches avait été découvert dans la commune de Marquay.

Il est donné connaissance de notes envoyées par M. Bernicot sur le château de Bardou, canton d'Issigeac, avec extraits des registres paroissiaux de cette commune, entre 1721 et 1769, concernant les nobles familles de Souillac et de Fayolle; d'un relevé des états de services du soldat Pierre Coq, de Mandacou, volontaire de 1792, embarqué à Brest sur la frégate « l'Astrée » et rentré dans ses foyers pour infirmités contractées en Vendée, au camp Saint-Christophe; — d'un historique enfin de la commune de Saint-Aubin-de-Lanquais qui a largement utilisé le registre des délibérations municipales de cette commune pour l'époque révolutionnaire.

En se promenant à Faux, notre collègue a aperçu une vieille inscription gravée en relief sur le linteau de porte d'une maison abandonnée; il nous en envoie la photographie; il doit s'agir d'une date en chiffres gothiques; malheureusement, la partie gauche est complètement effacée.

M. Jean Secret fait adopter par l'assemblée un vœu tendant au classement du musée de Villefranche-de-Lonchat, qui continue de s'enrichir grâce aux soins diligents dont l'entoure M^{me} Gardeau, sa fondatrice.

L'échafaudage actuellement appliqué sur la tour de Vésone n'a pour but que d'obtenir une mensuration exacte de cet édifice; notre vice-président aurait pourtant souhaité qu'on mit l'occasion à profit pour apporter quelques réparations à la cime de la tour qui s'effrite de plus en plus.

M. Secret a proposé pour le classement le lavabo à niche qu'on a pu remarquer au presbytère lors de l'excursion à Urvai.

Il dépose sur le bureau le croquis qu'il a fait d'une plaque de cheminée conservée à Mauzens-Miremont, chez les Lasserre, à la Robertie; elle est très certainement sortie d'une forge des environs.

M. Secret rend compte de sa visite à la Madeleine, à Tursac, où se trouvent non seulement un des plus importants gisements préhistoriques de la Dordogne, mais encore les restes d'habitats troglodytiques, d'un château fort et de sa chapelle.

On sait que la Société a choisi la Madeleine comme principal objectif de son excursion d'automne, fixée au dimanche 20 septembre, l'après-midi.

M^{lle} Renée Desbarrats a glané dans les registres paroissiaux de Cubjac quelques faits-divers du temps de Louis XVI:

Une enquête du 27 décembre 1787, en vue de constater la naissance d'un certain Guillaume Bertrand, de la paroisse de Monbayrol, que l'on n'avait pas trouvé couché sur le registre de 1771;

L'acte de sépulture d'un maréchal-ferrand de Boulhen, paroisse de Montagnac-d'Auberoche, trouvé noyé dans l'Auvézère par les officiers de justice de M. le baron de Jumilhac-Cubjac (5 février 1780);

Ceux de marchands de passage, décédés dans l'auberge où ils étaient logés, les 16 février et 29 novembre 1780.

Le prieur-curé de Cubjac était alors J.-D. Clément; son bénéfice dépendait de l'abbaye de Chancelade; d'où son titre de prieur

M. Lavergne a recherché dans la série L des Archives de la Dordogne quelles mesures révolutionnaires furent prises contre le comte de Jumilhac et son fils aîné au printemps de 1793. Le château fut mis sous séquestre et occupé comme bien de nobles suspects par la municipalité, la société populaire et même les fermiers des nombreux domaines de la ci-devant seigneurie. Le comte qui avait été arrêté et incarcéré fut remis en liberté et rentra en pos-

session de ses biens après Thermidor; son fils, émigré, combattit à Quiberon et ne reutra en France que plus tard.

Admissions. — M. le comte J.-C. de Royère, château de Monsec, par Saint-Cyprien; présenté par le colonel de Royère et M. Fleury Manhès, est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

M. J.-L. Burg, 22, rue Labelonye, Chatou (S.-et-Oise), est inscrit comme membre adhérent.

SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1964

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents: 34. — Excusés: 3.

Nécrologie. — M. Delhaye, — M. Bonnaire, ancien élève de l'École des Chartes, — M. Henri Boucher, de Châtelerault.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Palassie (G.), *Mémorial du 1^{er} Congrès international des Etudes Montaignistes (Bordeaux-Surlat 1^{er}-4 juin 1963)*, suivi du texte intégral de toutes les communications. Préf. de M. le duc de Levis-Mirepoix; Bordeaux, impr. Taffard, 1964; in-8°, 261 p.; — souscription de la Société;

Gardeau (Léonic), *Bertrand de Montaigne, seigneur de Matecoulon et le « Livre de raison » de Montaigne.* (Extr. du précédent *Mémorial*.) In-8°, 9 p.; — hommage de l'auteur;

Décisions sommaires du Palais par ordre alphabétique illustrées de notes et de plusieurs arrest de la Cour du Parlement de Bordeaux par feu M^r Abraham Lapeyre ancien avocat en ladite Cour. N^o éd., Bordeaux, G. Boudé, 1706 et dernière éd., *ibid.*, N. Delacourt et G. Bondé-Boé, 1717; deux vol. in-fol. rel. veau; — don de M. Joseph Saint-Martin;

Coupures de journaux concernant le roman de Jean Oricux, *Le lit des autres* (Flammarion), qui se passe en Périgord, à l'époque des réfugiés alsaciens; les châteaux de Mareuil-sur-Belle, de Poutignac, d'Aucors et de Bellussière; l'exposition du cinquantenaire de 1914 et de la Libération, au Musée du Périgord; l'année du centenaire de la Préhistoire aux Eyzies; — dons de M^{lle} Barnier et de M. P. Jouanel.

M. le Président adresse des remerciements aux divers donateurs.

Revue bibliographique. — L'Office départemental de Tourisme vient de consacrer un dépliant à la vallée de la Dordogne, « de Souillac à Bourg-sur-Gironde »; la carte, à l'échelle de 1/200.000^e, a été dessinée par G. Poncau.

L'Office a également édité, à l'occasion du *Centenaire de la Préhistoire en Périgord*, une plaquette destinée à servir de catalogue à l'exposition itinérante de photographies sur les gisements et les grottes de la Dordogne dont la présentation a marqué, en mai dernier, le Salon international d'Art photographique de Périgueux; le texte de cette brochure illustrée honore la plume d'Alain Roussot (P. Fanlac, éditeur).

M. Lavergne signale le dernier ouvrage de Claude Seignolle, notre compatriote, *les Evangiles du Diable*, paru chez Maisonneuve et Larose, à Paris.

Communications. — M. le Secrétaire général a reçu de M^{me} Gardeau un article intitulé: « De quelques précisions concernant les seigneurs de Foix-Gurson »; on pourra le lire dans le *Bulletin*.

M. Roger de Laurière fait un rapide exposé des circonstances dans lesquelles Michel de Montaigne fut amené à entreprendre la traduction de la *Theologia naturalis, sive Liber Creaturarum*, du catalan Ramond de Sebonde (mort à Toulouse en 1432); cette traduction parut à Paris, chez Gabriel Buon, en 1569, agrémentée de nombreuses fautes, et fut suivie d'une meilleure édition en 1581. Plus tard, l'illustre moraliste a consacré le chapitre xii du livre II des *Essais* à l'« Apologie de Raimond Sebond »; c'est l'un des plus longs et aussi l'un des plus importants écrits de l'écrivain ondoyant et divers, et l'une des clés de son attitude intellectuelle entre le scepticisme et la foi.

L'orateur est vivement applaudi.

M. Jean Secret annonce à l'assemblée que le château de Marcuil-sur-Belle vient d'être acheté par le duc de Montebello: une raison d'espérer en de meilleurs jours...

A Saint-Avit-Senieur, notre vice-président a pu visiter le chantier de fouilles que dirige, sur l'emplacement de l'ancien cloître, notre collègue M. Fitte; elles ont déjà donné lieu à d'importantes constatations ou découvertes; les pièces recueillies sont de nature variée: pierres sculptées, mobilier funéraire, inscriptions, monnaies, et serviront à former un musée.

M. Secret a admiré chez M. Fitte la sculpture représentant les Quatre vieillards de l'Apocalypse, déjà signalée ici et une magnifique clef de voûte de l'église de Beaumont-du-Périgord, achetée à un antiquaire limousin; y sont figurés l'évêque saint Front et la Vierge à l'Enfant.

M. Secret a demandé le classement d'un fauteuil de célébrant conservé dans l'église de Banne; une peinture représentant un évêque de Gontaud-Biron décore le dossier.

Il parle des travaux de nettoyage entrepris à l'église en ruines du prieuré de Belaigne, ils ont permis de relever quelques traces de fresques du xiii^e siècle.

M^{lle} Desbarrats déplore l'état dans lequel est laissée la chapelle Saint-Jean, à la Cité, dans l'enceinte de l'Institution de Sainte-Marthe.

M. Secret indique les difficultés budgétaires ou autres que soulève cet édifice.

Admissions. — M. Labrot, instituteur, Grolejac; présenté par MM. Lavergne et Aublant est élu membre de la Société historique et archéologique du Périgord.

M^{lle} Carvès, à Bézenac, par Saint-Cyprien, est inscrite comme membre adhérent.

Le Secrétaire général

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r CH. LAFON.

A l'issue de cette réunion, a eu lieu la visite prévue de l'exposition commémorative du Cinquantenaire de la première guerre mondiale 1914-1918 et du 20^e anniversaire de la Libération 1944.

Le commandant Morquin, correspondant départemental de l'Histoire de la déportation en Dordogne, avait accepté — ce dont nous le remercions bien cordialement — de présenter à ses collègues de la Société archéologique le remarquable ensemble documentaire réalisé au Musée du Périgord surtout à l'aide des ressources locales, ce qui en corsait l'intérêt.

PRESENCES AUX REUNIONS DES 2^e et 3^e TRIMESTRES 1964

M^{mes} P. Aublant (5), Bastid (2), Baylac (2), Berland (1), Busselet (1), Chastel (1), Donzeau (1), Eymery (1), Fautras (1), Favard (1), Fellonneau (4), de La Verrie (1), Lonzi (1), Marchat (1), Marsac (2), Médus (6), Mongibeaux (1), Noyre (1), Philippon (1), Plazanet (4), Ponceau (3), Roux (1), de Saint-Périer (2), Villepontoux (6).

M^{lles} Aymard (1), Barnier (6), Desbarrats (4), Favard (1), Lambert (2), Marqueyssat (1), Valat (1).

MM. Ardillier (4), P. Aublant (6), Bardy (1), Baylac (1), Becquart (3), Belanger (2), Bertholot (1), Borias (3), Bouchereau (1), l'abbé Cadalen (1), de Constantin de Châteauneuf (1), Coq (3), Dedin Lasportas (1), Donzeau (1), d'Escatha (1), Fautras (1), Feydy (1), A. Giraud (1), Halbout du Tanney (2), le D^r Lafon (6), D. Lassaïgne (1), J. Lassaïgne (2), de Laurière (1), Lavergne (6), le D^r Maleville (1), Maligne (3), Mannet (2), Morquin (3), Noyre (1), Philippon (1), Pinard (1), Plazanet (3), Prat (1), Roussot (1), J. Saint-Martin (2), Secondat (3), Secret (5), Soubeyran (1), Vergnaud (1).

Excusés : MM. Becquart (1), Coq (1), J. Lassaïgne (2), D. Lassaïgne (1), Saint Martin (2), Secondat (1), Secret (1), M. et M^{me} Fautras (2), M. et M^{me} Noyre (1), M^{lle} Valat (1).

LE POLISSOIR DE FESTALEMPS (Dordogne)

Le 30 juin 1960, M. Soubeyran, conservateur du Musée de Périgueux, inscrivait dans son livre des Entrées, un nouvel objet acquis, un monumental polissoir néolithique, qui prit place dans le cloître, face à l'accès principal. Cet ancien instrument de travail, d'un poids de sept tonnes fut apporté sur un camion préparé pour ce transfert et mis à notre disposition avec une équipe spécialisée, par l'entreprise Marquet, de Chancelade. (Fig. 1.)

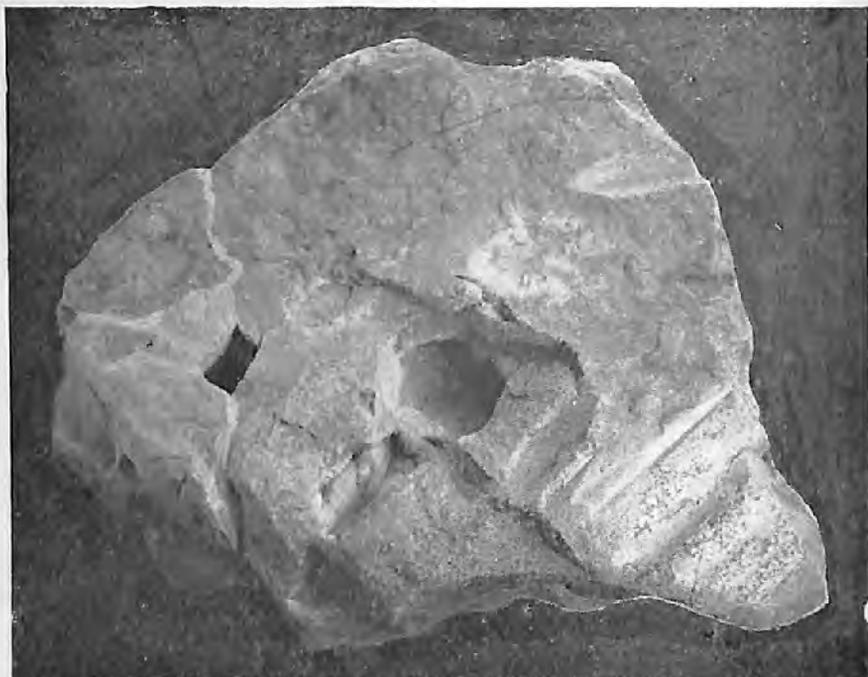


Fig. 1. — *Le polissoir de Festalemps (Dordogne).*

Il provient du lieu dit le « Bois du Faux », commune de Festalemps, canton de Ribérac, à 40 km. de Périgueux (Dordogne).

En 1958, M. Maufrangeas, de Verteillac, président du S.I. du Bugue, me confiait ses inquiétudes sur la disparition progressive

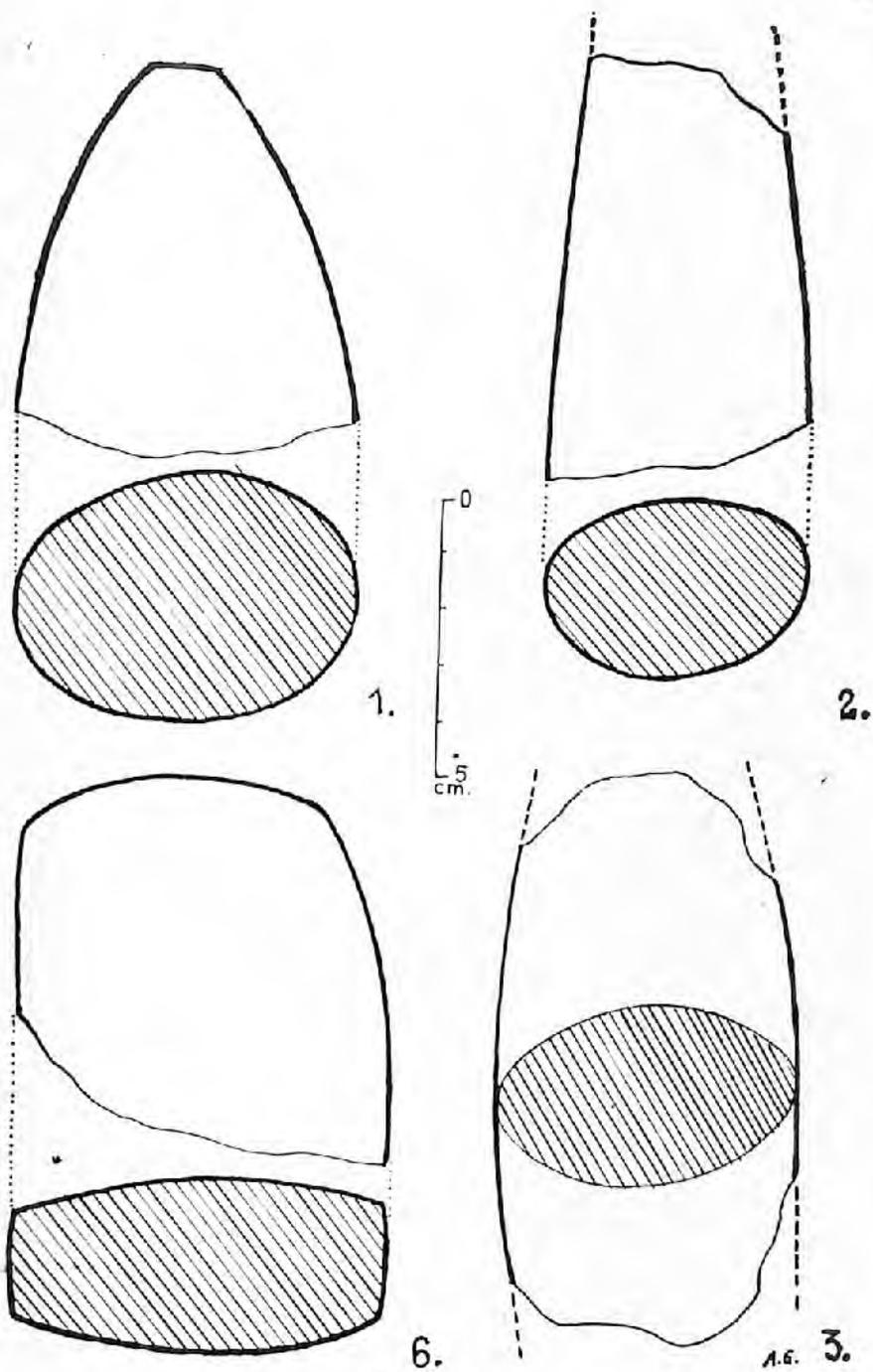


Fig. 2. — Haches en pierre polie

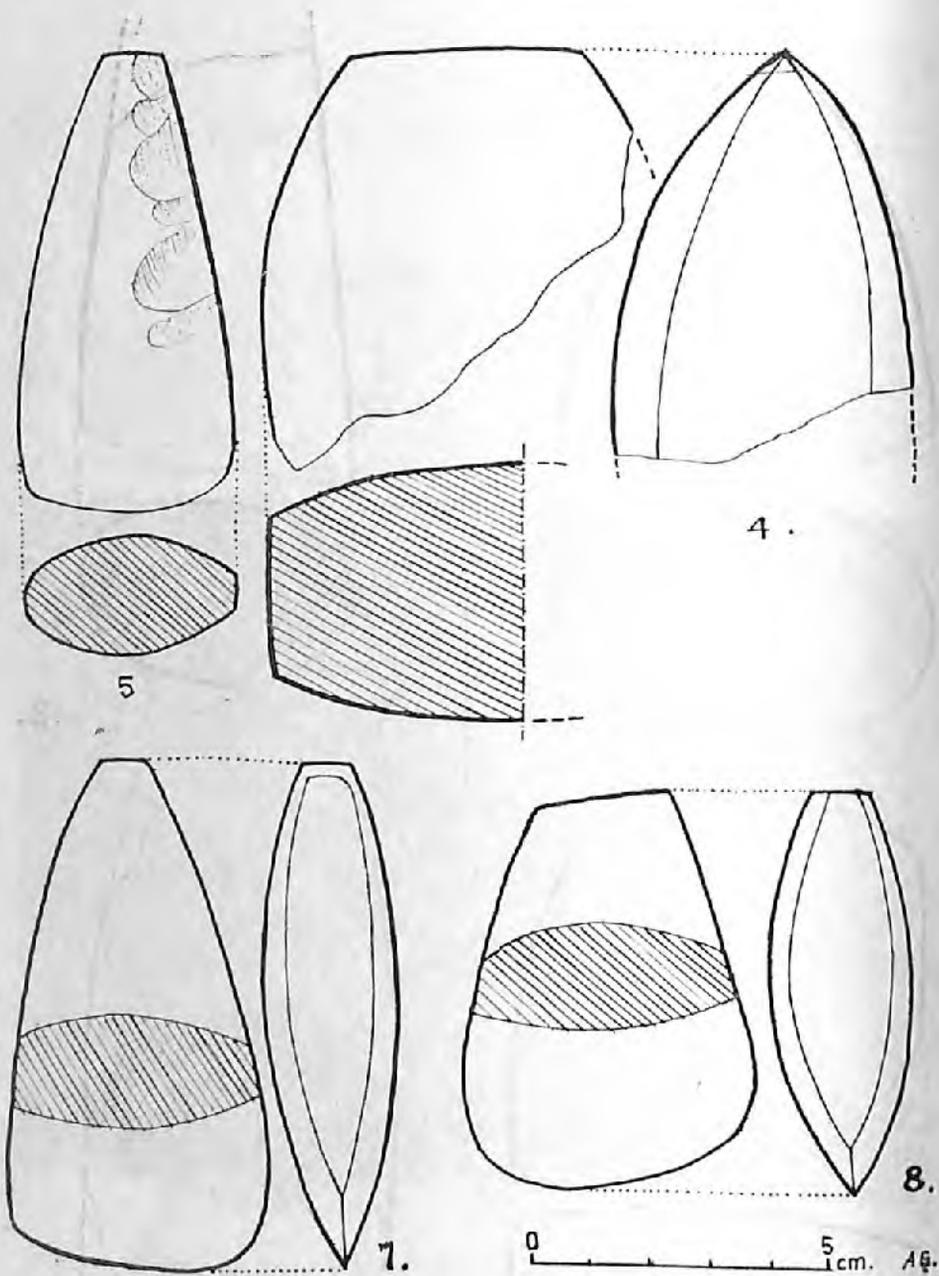


Fig. 3. — Haches en pierre polie.

de ce monument régional qui gênait la mise en culture des terres environnantes. Une cartouche de dynamite avait mutilé une bonne partie de son contour; en effet, quatre quartiers de roche avaient déjà été dispersés aux alentours, lors de notre visite en juillet 1958.

Les terres noires plantées de vignes, sur lesquelles il reposait, étaient truffées de débris de poterie néolithique et de déchets de lames de silex noir, indices d'une ancienne station de l'Age de la Pierre Polie.

Le propriétaire du terrain, M. Champeaud, avait recueilli au cours de ses labours et autour du polissoir huit hâches en pierre polie; M. Ivan Paretour, voisin et ami qui les conservait dans sa collection, m'a aimablement invité à en prendre des dessins.

Ces hâches, selon leur forme, se divisent en trois groupes, celles à section ovoïde et à côtés arrondis; celles à section ovale à côtés aplatis et celles à faces peu convexes et à côtés plats. Les mesures sont exprimées en millimètres. (Fig. 2 et 3.)

A. — COTÉS ARRONDIS

1. Talon de grosse hâche à surface piquetée, syénite noire. Section: 60 mm. x 45 mm.
2. Partie médiane d'une hâche mutilée au talon et au tranchant, en pierre siliceuse gris compact. Section: 50 mm. x 33 mm.
3. Corps de hâche, en silex jaune pâle jaspé, ébréché aux deux extrémités. Section: 53 mm. x 32 mm.

B. — SECTION OVALE

4. Tranchant de grosse hâche, granulite, gris foncé. Largeur: 80 mm. Epaisseur: 45 mm.
5. Hâche complète en silex jaune pâle jaspé, avec écaillures de taille campignienne. Longueur: 90 mm. Largeur: 40 mm. Epaisseur: 23 mm.
6. Débris de hâche en grès fin siliceux, rosé foncé. Largeur: 65 mm. Epaisseur: 30 mm.

C. — FACES PEU CONVEXES ET COTÉS PLATS

7. Hâche complète, à patine grise en matière schisteuse, côtés très aplatis. Longueur: 98 mm. Largeur: 50 mm. Epaisseur: 25 mm.
8. Hâche complète en sillimanite, côtés très aplatis. Longueur: 80 mm. Largeur: 50 mm. Epaisseur: 20 mm.

Les matériaux employés proviennent tous de filons siliceux étrangers aux vallées de la Dordogne et de la Vézère, bien que l'on puisse trouver ces genres de galets dans les lits de ces rivières que

les eaux véhiculent du Massif Central. En tous cas ces pierres dures ne peuvent être travaillées que par des poussières siliceuses comme les granulations de silice contenues dans le sable. La forme des hâches n'est pas uniforme, mais appropriée à leur emploi (coin, herminette, couperet...).

Ce résultat a été obtenu selon des techniques de polissage que les différentes usures des cupules laissées en négatif sur le polissoir nous ont révélées.

La matière première de ce monument est un grès compact un peu siliceux, très homogène de teinte blanc rosé que la patine du

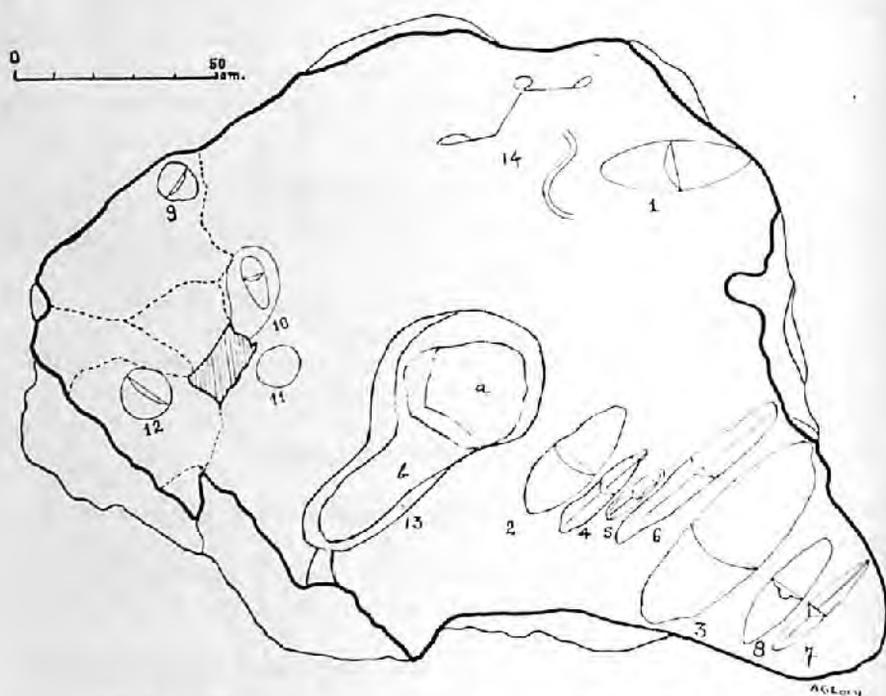


Fig. 4. — Calque des cupules, des zones de lustrage, du bassin et d'une gravure ébauchée.

temps a fait virer vers l'ocre foncée. Ce bloc proviendrait d'un massif gréseux dont les affleurements les plus proches se trouvent dans la forêt de la Double, à la limite de la Charente distante de cinq kilomètres environ.

Il a été véhiculé au sommet d'une crête dont la vue domine les environs sur plusieurs kilomètres. Il a été enterré à une profondeur de 0 m. 50; ses assises reposaient sur un lit de kaolin blanchâtre

épais de 0 m. 40 à 0 m. 50 qui semblait avoir été aménagé pour le recevoir.

La surface supérieure forme une table assez horizontale qui a été mise à profit pour abraser les hâches.

M. Soubeyran a pu regrouper et cimenter les parties éclatées, ce qui permit d'obtenir les mesures suivantes:

Longueur transversale passant par l'axe du petit bassin: 1,97 m.
 Largeur dans le plus grand axe: 1,77 m. Hauteur du bloc: 0,77 m.
 Poids: environ sept tonnes.

Le pourtour de la pierre assez irrégulier mais de forme arrondie semble être le résultat d'une érosion naturelle, car les tranches des fractures présentent la même patine que celle du plateau. Le flanc est garni de nombreux évidements, de cupules d'érosion; à 0,45 m. du bord supérieur, dans la tranche située sous le groupe des cupules artificielles de la surface, s'ouvre une profonde poche cylindrique de 0,30 m. d'un diamètre moyen de 0,10 m. à 0,12 m. Le remplissage était constitué de débris de poterie à dégraissant plus ou moins fin, selon leur appartenance probable à l'Age du Bronze ou au Néolithique.

Comme cette ouverture se trouvait au ras du sol, avant l'enlèvement de la pierre, les débris de poterie ont pu s'introduire naturellement dans la poche, ce qui indiquerait que de nombreuses charges d'eau apportées dans des pots ont été faites à cet endroit le plus proche des cupules que nous allons maintenant examiner.

Le plateau supérieur, assez horizontal, offre des vestiges de travail répartis en trois quartiers. (Fig. 4.)

1. Le quartier des cupules, des sillons et des gouttières à droite du bassin d'eau.
2. Le quartier des zones de lustrage à gauche du bassin d'eau.
3. Le quartier supérieur au-dessus du bassin. Ce dernier présente des boursofflures, des dépressions, des rigoles sinueuses dont la plupart sont naturelles et peuvent donner l'illusion d'un personnage aux bras étendus. Cependant il semble que l'une d'elles ait été travaillée par une succession de petites perforations dont la suite forme une double courbe inversée. Comme cette figure est située sous le dessin plus ou moins anthropomorphique, on peut y voir l'ébauche d'une petite gravure à personnage du genre des dessins gravés sur blocs protohistoriques de Saint-Aubin de Baubigné étudiés par M. le Professeur Patte, dans les Deux-Sèvres (*Gallia*, 1957, 3, p. 19-47).

DESCRIPTION DES CUPULES ARTIFICIELLES

Les dépressions résultant du travail de polissage des hâches décrites plus haut, à l'aide d'un abrasif, ont laissé des matrices de

différents modèles dont les formes varient avec leur spécialisation; elles sont de quatre sortes:

- a) Les cupules ovalaires dont le fond en forme d'auge est concave: n° 1, 2, 3. (Voir fig. 4.)
- b) Les rainures à coupe angulaire: n° 4, 5, 6, 7.
- c) Un sillon à coupe semi-cylindrique: n° 8.
- d) Les plages de lustrage plus ou moins circulaires: n° 9, 10, 11, 12.

LES CUPULES EN FORME D'AUGE

Elles sont de trois dimensions et sont très apparentes par leur largeur et leur profondeur qui varient peu, ce qui indiquerait qu'elles ont été employées à la même opération:

N° 1. Longueur: 36 cm. Largeur: 14 cm. Profondeur: 4,5 cm.

N° 2. Longueur: 33 cm. Largeur: 13 cm. Profondeur: 3,5 cm.

N° 3. Longueur: 45 cm. Largeur: 13 cm. Profondeur: 3,5 cm.

LES RAINURES à COUPE ANGULAIRE

La longueur moyenne des rainures, d'environ 20 cm., est bien dépassée par le sillon n° 6 qui devait être réservé aux grands instruments, car l'épaisseur des hâches variant peu, la largeur des quatre sillons comprise entre 3 et 5 cm. n'offre pas une forte différence. La profondeur en revanche est la même. L'équerre donnée par la coupe, présente un angle plus aigu qu'obtuse avec un côté plus redressé que l'autre. Les dimensions en centimètres comportent trois facteurs pour la profondeur: largeur du côté gauche, largeur du côté droit et profondeur de la ligne axiale:

N° 4. Longueur: 20 cm. Largeur: 4 cm. Profondeur: 3,5, 2,5, 1,5.

N° 5. Longueur: 19 cm. Largeur: 3 cm. Profondeur: 0,5. Cette rainure est un début de sillon non profond.

N° 6. Longueur: 47 cm. Largeur: 5 cm. Profondeur: 3,5, 1,5, 1,8.

N° 7. Longueur: 22,50 cm. Largeur: 2,5 Profondeur: 1, 1,5, 1 cm.

SILLON à RAINURE SEMI-CYLINDRIQUE

N° 8. La seule de cette forme, la rainure axiale est semi-cylindrique; la largeur du sillon a une mesure intermédiaire entre celles des deux premiers groupes, ce qui indiquerait que les dimensions des matrices varient avec leur emploi.

Longueur: 29 cm. Largeur: 5 à 7 cm. Profondeur: 1,5 cm.

PLAGES DE LUSTRAGE

Les quatre plages de lustrage n° 9, 10, 11, 12, ont des caractéristiques

lères communs: zone d'abrasion plus ou moins intensive, à forme étalée plus ou moins circulaire et fond légèrement concave. On pense naturellement à un ponçage avec des mouvements de circumduction. L'une, n° 10, de forme ovale devait correspondre à une opération plus particulière, peut-être le ponçage du tranchant.

N° 9. Située entre la fracture récente et le bord extérieur du bloc, une première plage de ponçage, de forme circulaire, était facilement accessible pour un artisan travaillant debout.

16 cm. x 10 cm. Profondeur: 1 cm.

N° 10. Plage lustrée entourant une cupule ovoïde assez allongée à fond concave.

Longueur: 19 cm. Largeur: 4 cm. Profondeur: 1 à 2 cm.

N° 11. Petite zone de lustrage à surface circulaire.

Diamètre: 12 cm. Profondeur: 1 à 2 millimètres.

N° 12. Plage presque circulaire à surface très lustrée.

Diamètre: 14 cm. à 16 cm. Profondeur: 1 cm.

Le vide quadrangulaire est le seul morceau du bloc qui n'a pu être retrouvé sur le terrain.

RÉSERVE D'EAU

Enfin au centre de ces deux tables de travail, sortes d'établis, l'un à droite de polissage des faces et des côtés, l'autre, à gauche, de ponçage des surfaces et des tranchants des hâches en pierre se trouvait la réserve d'eau, agent principal des différentes opérations. Continuellement renouvelée par les précipitations atmosphériques, elle était contenue dans un petit bassin compartimenté en deux poches naturelles, l'une circulaire, l'autre plus ou moins quadrangulaire d'une longueur totale de 68 cm. (Voir figure 4, n° 13.)

La cuvette circulaire, large de 34 cm. communique par un goulet de 15 cm. avec la seconde allongée et plus étroite de moitié. Son extrémité est munie d'un réservoir orienté sur un creux latéral.

Le plan d'eau des deux récipients avait une profondeur de 10 à 13 cm. toujours présent grâce aux eaux de pluie au moment de notre visite en été 1958, ce qui peut représenter une capacité de plus d'une dizaine de litres.

COMMENTAIRES

Les observations précédentes autorisent à penser que le polissoir de Festalemps porte les marques de toutes les opérations nécessaires au façonnage d'une hâche en pierre.

Les exemplaires trouvés aux alentours immédiats dont quelques-uns ont été décrits plus haut, ont des sections à bords arrondis

et des sections à bords aplatis; cette disparité, selon les archéologues, serait due soit à leur utilisation (herminette ou hâchette) soit à leur ancienneté (les premières en cuivre, copiées sur les hâches en pierre sont très plates) soit à leur type de civilisation (les fonds de cabane danubiens ont des hâches dites en forme de bottier).

L'atelier de Festalemps pouvait sortir les deux modèles; prenons pour exemple, la hâche en silex, jaune pâle, décrite plus haut, n° 5, que des auteurs rattachent à la civilisation campignienne. La première opération de fabrication était la taille par percussion qui donnait la forme à l'instrument couvert d'écaillés marquant les points de frappe. Les matrices n° 1, 2, 3, étaient destinées à les faire disparaître par l'abrasion des faces avec l'emploi d'une substance usante, un frottage prolongé de va et vient dans le sens de la longueur émoussait les crêtes des alvéoles au profit de la surface qui devenait lisse. La matrice n° 3 était réservée aux grandes hâches.

Les bords étaient ensuite régularisés et polis dans les matrices à rainures angulaires, n° 4, 5, 6, 7. Les côtes s'aplatissaient par usure et la saillie des coins approchait de la coupe en équerre au contact de la rainure dont les lèvres avaient une ouverture d'angle de 70° à 90°.

Les tranchants étaient aiguisés sur les matrices ovalaires et les talons étaient arrondis dans la matrice n° 8 à sillon axial semi-cylindrique.

Cette première phase du travail était exécutée à droite du bassin, sur un établi allongé en pointe, de façon que l'ouvrier se tenant debout d'un côté comme de l'autre garde la même orientation des gestes, étant donné le groupement et la disposition des matrices.

La deuxième phase de façonnage se poursuivait sur l'autre établi situé à gauche de la réserve d'eau; son plateau groupait quatre plaques de travail, n° 9, 10, 11, 12, dont l'empreinte circulaire légèrement en creux semble être le résultat de mouvements de frottage tournant. Ce labeur patient de lustrage, qui faisait disparaître les stries de polissage, donnait à la pierre dure, souvent colorée comme les serpentines vertes, une brillance cirée qui confine à la joaillerie.

Ces diverses opérations ne pouvaient être menées à bien que grâce à l'utilisation continue de l'eau, contenue dans le bassin. Si la Nature se chargeait de maintenir l'étiage, l'homme y ajoutait le complément à l'aide de récipients en céramique dont les nombreux débris jonchaient le sol, particulièrement nombreux à cet endroit, comme nous l'avons relaté plus haut.

A l'atelier de droite, l'eau diluait l'abrasif dont la matière principale devait être le sable, présent partout en Périgord. Il s'en

trouve de très fin, blanc et poudreux, dans les dépôts sidérolithiques. A l'atelier de gauche, où l'eau joue également un rôle, il n'est pas exclu que l'importante masse de kaolin apportée au pied du bloc ait servi au travail du ponçage. Ces argiles blanchâtres de la Double, d'après Paul Fénélon (*Le Périgord, Étude morphologique*, 1951, p. 156), proviennent de la décomposition des granites du Nontronnais et des gneiss de Jumilhac; elles contiennent de fins éléments feldspathiques et siliceux propres au lustrage. Lors de son déchaussement, le 30 juin 1960, où j'avais été invité par M. Soubeyran, pour assister à son enlèvement et recueillir avec lui pour le Musée, les restes archéologiques qui auraient pu être mis au jour, M. Lapouyade, qui s'intéressait à l'opération, ramassa au pied de la face nord du bloc, une boule de kaolin arénacé avec des débris de poterie néolithique. Il est évident que la présence d'argile blanche en si grande quantité s'explique très facilement dans le cadre d'une technique de polissage.

Le polissoir du Bois des Faux à Festalemps, Dordogne, à proximité du dolmen de la Bourgade, est une pièce maîtresse dans la civilisation du Néolithique, qui méritait d'être conservée et de prendre place au Musée lapidaire de Périgueux.

Nous remercions particulièrement ceux qui nous ont assisté dans l'élaboration de cette étude, MM. Soubeyran, conservateur du Musée; Michel Ribière, Jean-Louis Villeveygoux, les autorités locales qui ont favorisé la protection du monument, M. Peyronnet James, maire de Festalemps; M. Taraire, instituteur, et le propriétaire du polissoir, M. Champeaud, qui a permis sa translation. On aurait garde d'oublier la vaillante et l'habile équipe de carriers dirigée par M. Marcel Large.

Abbé André GLORY.

*
**

Lorsque, le 2 juillet 1961, le grand polissoir de Festalemps entra au Musée du Périgord pour y être définitivement installé dans une galerie du cloître, notre collection de Préhistoire, pourtant si variée et si riche, s'accroissait d'une pièce unique en son genre et d'un intérêt scientifique considérable: on peut en juger par le remarquable exposé de M. l'Abbé Glory. C'est une importante lacune que nous avons eu la chance de pouvoir combler.

Le Musée du Périgord conservait déjà plusieurs tables de polissage néolithiques, de différentes dimensions et d'intérêt inégal. Les plus remarquables, à plusieurs rainures, nous ont été légués par

l'éminent et regretté Dr Testut. On sait que ce savant (« Les polissoirs néolithiques du département de la Dordogne » dans *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'Homme*, 3^e série, tome III, février 1886, Paris), avait enregistré 16 polissoirs entiers et 29 fragmentaires. En fait, les premiers étaient eux aussi, fragmentaires, mais d'assez fortes dimensions. Leurs côtés présentaient des traces d'éclatements relativement récents et ils ne comportent rien d'autre que les sillons produits par le frottement d'avant en arrière, ou bien, mais pas sur les mêmes fragments, une ou plusieurs plages de lustrage.

Le polissoir de Festalemps est beaucoup plus considérable quant à ses dimensions et à son poids, que ce que nous avons déjà. Il présente, ainsi que le montre si clairement M. l'Abbé Glory, tous les éléments de l'atelier nécessité par la confection des beaux outils polis qui caractérisent le Néolithique. Nous n'y reviendrons pas. A notre connaissance, il est le seul atelier de polissage véritablement complet qu'on ait trouvé en Périgord, et la France n'en comporte que peu d'aussi remarquable. L'un des derniers mis au jour, a été découvert par M. Patrick Braun, en Eure-et-Loir, près de la ferme de Thuy. M. Braun l'a décrit et commenté dans le *Bulletin de la S.P.F.*, tome LIX, 1962, fasc. 3-4, p. 191: « Découverte de deux polissoirs dans la région Dunois, près du village de Marboué ». Il est plus grand que le notre, mais pas aussi complet.

Nous devons à l'heureuse initiative et à l'inlassable activité de M. Peyronnet, maire de Festalemps, à l'extrême amabilité et à la science de M. l'Abbé Glory, ingénieur au C.N.R.S., à la compréhension active de la municipalité de Périgueux, d'avoir pu transporter ce bloc précieux mais lourd et volumineux, et d'en avoir une interprétation aussi complète que logique. Que tous soient très sincèrement remerciés. Nous remercions aussi M. et M^{me} Champeaud, anciens propriétaires de ce polissoir qu'ils voulurent bien nous céder et M. Marquet, entrepreneur à Chancelade qui, pour le transfert, mit à notre disposition l'excellente équipe dirigée par M. Large.

M. SOUBEYRAN.

LE TÈNEMENT DE LAS BERNARDIES (XVII^e-XVIII^e)

(*paroisse de Simeyrols*)

Au cours d'une visite à notre collègue de la Société des Etudes du Lot, M. l'abbé Marty, curé de Baladou, près Martel (Lot), ce dernier me remit quelques documents trouvés chez l'un de ses paroissiens. N'ayant pas l'intention d'écrire l'histoire du tènement en cause, je décidai néanmoins de transcrire ces actes dans leur intégralité et par la suite j'en fis une analyse avec quelques références; c'est cette dernière que j'ai le plaisir de présenter ici.

Le premier de ces documents est daté du 10 février 1688. Il constitue une sorte de préliminaire à ceux qui suivent; c'est une reconnaissance féodale faite au château de Milhae-en-Périgord ¹ par un nommé Léonard Rouzade, praticien, habitant du village des Garrigues ², paroisse de Salignac, au seigneur, messire Arnoud (ou Arnaud) de Gonlaud de Saint-Geniès, seigneur baron de Milhae, Leygues et Roufilhac, au nom et comme mari de dame Marie du Faure, son épouse ³, pour les bien situés dans le tènement de « Las Bernardies », paroisse de Simeyrols.

Dans cette reconnaissance féodale, Léonard Rouzade reconnaît et confesse tenir ce fief de ses prédécesseurs et s'engage à le tenir à nouveau fief tel qu'il est limité et confronté. Ces confrontations sont exposées dans l'acte. Ce dernier rappelle les rentes dues en vertu d'un autre acte d'arrentement antérieur, daté du 3 juin 1455, ce dernier copié de l'original et exhibé par Jean Cessac, fils de feu François Cessac, notaire royal, son père et collationné par Dubosc, notaire royal, à la requête de Maître Pierre de Monzie, conseiller du Roi et lieutenant général en la sénéchaussée de Sarlat, et seigneur de Massaud ⁴.

L'acte suivant est daté du 7 mai 1701 et se résume comme suit:

A Sarlat, le 7 mai 1701, messire Jean de Bourzolles de Caumont, comte de Carlux, baron de Berbiguières, seigneur de Bourzolles et

1. Ce Milhae est vraisemblablement le lieu situé à l'ouest de celui de Massant, au N.-O. de Sainte-Nathalène et dans cette commune. Les cartes routières modernes ne portent pas ces deux lieux; ils figurent sur une ancienne carte d'état-major de Louis Bonaparte trouvée en Hollande.
2. Aujourd'hui les Garrigues, au sud de Salignac et dans cette commune.
3. SAINT-SAUD (C^{te} de), *Additions et corrections à l'armorial du Périgord*, p. 73.
4. Arnaud de Gontaud était décédé avant 1701, ainsi que nous l'apprend un acte du 13 mai de cette même année.

autres places, habitant en son château de Carlux ⁵, donne et concède à maître Pierre de Monzie, conseiller du Roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Sarlat, y habitant, le droit de prélation de la vente faite des rentes, droits et devoirs seigneuriaux de ce même tènement de Las Bernardies appartenant au seigneur de Rouffilhac ⁶, juridiction et terre de Carlux. Ce droit de prélation est concédé à M^e Pierre de Monzie par Jean de Bourzolles en considération des bons offices qu'il a reçus et espère encore recevoir à l'avenir de M^e Pierre de Monzie, et ce moyennant la somme de 950 livres, montant des lods et rentes.

Il est possible de voir là une suite au jugement de l'année 1700 par lequel Jean de Bourzolles de Caumont, seigneur comte de Carlux, fut condamné à payer à l'hôpital de la « Manufacture » de la ville de Sarlat la somme de 2.000 livres que François de Bourzolles de Caumont et Gabrielle d'Orléans avaient légué à l'Eglise réformée de Berbiguières « pour l'entretènement d'un ministre » par testament du 10 mars 1632, les bons offices de M^e Pierre de Monzie ayant vraisemblablement été utiles à Jean de Bourzolles pour cette affaire, ce dont il lui fut reconnaissant ⁷.

Vient ensuite un acte daté du 13 mai 1701. Il a trait au réinvestissement de M^e Pierre de Monzie, seigneur de Massaut, comme bénéficiaire du même tènement de « Las Bernardies » conformément aux clauses antérieures. Il y est stipulé en substance que: « Le 13 mai 1701, au lieu de Gimassou, paroisse de la Feuillade en Périgord ⁸ après midi, Marie de Baillot, dame de Lagadou, veuve de feu Philippe Dubernard, sieur de Lagadou, habitante de la ville de Sarlat, en qualité d'héritière testamentaire de feu Marie Dufauvre, dame de Milliac, veuve de feu messire Armand de Gontaud de Saint-Geniès ⁹, seigneur baron de Millac (*sic*), suivant son testament solennel du 7 février 1701, reconnaît que Marie Dufauvre aurait donné et légué à M^e Pierre de Monzie, seigneur de Massaut, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Périgord et siège présidial de Sarlat, quatre quartons de froment et autant de seigle de rente foncière et directe, annuelle et perpétuelle apparte-

5. Le château de Carlux présente encore actuellement quelques vestiges imposants, dont un donjon, lesquels dominent le bourg de Carlux (Dordogne).

6. Commune de Carlux. Le château de cette seigneurie qui appartient à la famille de Monméja, fut acquis voilà quelques années par M. le Professeur Grassé, de l'Académie des Sciences. Ce château domine la Dordogne face à Saint-Julien-de-Lampon, il fut restauré par les Monméja au siècle dernier.

7. Cf. J.-J. Escande, *Histoire de Sarlat*, 3^e éd., 1936, p. 229, d'après l'inventaire sommaire des Archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790, série B, tome II.

8. La Feuillade, près Terrasson (Dordogne).

9. Dans l'acte du 10 février 1688, il est prénommé Arnoud ou Arnaud, et ici Armand, mais il s'agit bien du même personnage.

nant à ladite dame Marie Dufaure comme dame foncière et directe du tènement des Couzillons, situé dans la paroisse de Carlux, et plus grande rente, s'il en était due, ainsi que les arrérages et autres droits et devoirs seigneuriaux, et Marie de Baillot, dame de Lagadou, veut que les titres en fussent remis au seigneur de Massaud en vertu du désir exprimé par Marie Dufaure, mais n'ayant pu quant à présent recouvrer ces titres et voulant néanmoins que ledit seigneur de Massaud jouisse de ces rentes et devoirs seigneuriaux, elle lui donne en remplacement dudit legs une charge de blé froment de rente annuelle et perpétuelle, foncière et directe, avec la suite et autres droits et devoirs seigneuriaux à prendre sur les tenanciers du tènement de Las Bernardies, mouvant de la fondalité et directité de ladite feuë dame de Milhac, situés dans la paroisse de Simeyrols.

De plus, ladite dame de Lagadou ayant dû emprunter 300 livres pour les frais funèbres de la dame de Milhac, elle vend au seigneur de Massaud trois charges, deux quartons de froment et quatre d'avoine, avec la suite et autres droits et devoirs seigneuriaux, de rente annuelle et perpétuelle, foncière et directe, avec les deux tiers des arrérages qui pourraient être dûs jusqu'à ce jour, à prendre et à faire payer par les tenanciers de ce même tènement de Las Bernardies, moyennant la somme de 1.000 livres dont le seigneur de Massaud lui paye comptant la somme de 418 livres, pour payer pareille somme empruntée par la dame de Lagadou pour lesdits frais funèbres de la dame de Milhac ou pour lui faire dire des messes. Le reste, qui est la somme de 582 livres, lui sera payé par le seigneur de Massaud, savoir: 150 livres au sieur Aunié, curé de Carlux et de Cadiot ¹⁰, pour arrérages d'obits pour lesquels ledit curé avait

10. Cadiot était un village situé sur le pech qui domine la Dordogne au-dessus du château de Rouffillac (voir note 6). De ce village de Cadiot il ne reste pratiquement rien si l'on en excepte les restes de l'église avec sa fosse baptismale sise à droite en entrant, et des enfoux de chaque côté de la nef, un amoncellement de pierres et un reste de l'arc de l'entrée avec quelques fûts de colonnes. Les gens du pays parlent d'elle comme étant la « Chapelle de Cadiot » et en fait, elle ne dépasse pas les proportions d'une chapelle. Le comte de Monméja avait fait descendre jadis, des colonnes et autres vestiges qu'il gardait auprès de la petite porte de son château. Selon lui, le village de Cadiot aurait été détruit vers 1593 par les troupes protestantes (ce qui concorde avec ce qu'en a écrit J.-J. Escaude sur le siège de Carlux, *op. cit.*, p. 180.

Dans les bois de chênes verts qui couronnent le pech on remarquait voilà encore quelques années (et peut-être y sont-ils demeurés ?) la présence de murs assez imposants, bâtis en pierres sèches, restes d'enceinte fortifiée ? mais de quelle époque ? (Il y aurait eu en ce lieu un habitat préhistorique... on y trouve une grotte ouvrant sur le vide dans laquelle a certainement coulé de l'eau qui devait tomber en cascade, laquelle devait être imposante...). Près de la chapelle, sur une partie découverte et plate, se trouvait le cimetière. Quelle était l'importance de ce village, rien ne permet, vu l'état des lieux, de s'en rendre compte, un fait demeure, l'acte de 1701 faisant mention du curé de Cadiot qui laisserait supposer qu'à cette époque une partie du village existait encore.

obtenu condamnation contre ladite dame de Lagadou au sénéchal de Sarlat.

Le seigneur de Massaud devra payer également la somme de 478 livres à d'autres créanciers privilégiés de ladite feuë dame de Milhac « s'il y en a », et qui lui seront indiqués par la dame de Lagadou et s'il n'y en a pas, à elle-même. Ladite dame de Lagadou devra faire reconnaître le seigneur de Massaud comme étant, dès lors, le bénéficiaire des rentes énoncées dans l'acte de ce jour.

Pierre de Monzie déclare qu'il a reçu 800 livres de la dot de son épouse ¹¹ par quittance du 20 janvier 1700 reçue par Vaussanges, notaire royal, et 200 livres des deniers propres de ladite épouse à laquelle il donne subrogation pour cette dernière somme sur les ventes spécifiées ci-dessus. Furent présents: M^r Jean de Vaquier, prêtre et docteur en théologie, curé de Pazayac et Jean Poumareil, bourgeois de ce même lieu, et M^r Henry Poumarel (*sic*), avocat en la Cour et juge de Larche, habitant également Pazayac; devant Lemercier, notaire royal.

L'acte suivant, rédigé en latin, est un vidimus et extrait d'un original du 19 novembre 1449 fait à la requête de M^r Pierre de Monzie le 25 avril 1704. Par cet acte de 1449, noble Jean de Varennes accense et inféode aux habitants de Prats, y nommés, le mas del Bousquet situé en la paroisse de Simeyrols, le mas de la Combe appelé de Longaval, même paroisse, le mas des Mariés, même paroisse, celui d'Yssaudou et de la Bernardie (*sic*) et de l'Olm. Comme est dit ci-dessus, cet extrait et vidimus ont été faits à la requête de M^r Pierre de Monzie, conseiller du Roi et son lieutenant particulier au siège de la ville de Sarlat, seigneur de Massault (*sic*) afin d'affirmer ses droits sur le tènement de Las Bernardies ¹².

Le vidimus indique que l'original a été « exhibitionné » dans un vieux registre couvert de parchemin blanc et au feuillet 57 dudit registre et se rapportant pour la date à un autre acte daté du 22 janvier 1461, verso aux feuillets 55 et 56, et au feuillet 58 « est un autre acte du 19 novembre 1449 », signé au feuillet 94 du registre: J. Denouco. Ce registre fut exhibé par Jean François Dorliac, bourgeois du lieu de Cuzance en Quercy, vicomté de Turenne, en présence de François Faget, bourgeois, et de François Secondat, marchand, témoins connus, habitants de Sarlat. Les notaires sont Mandesses et Lascoux. Tous ces personnages, y compris M^r de Monzie, ont signé.

11. Dont le nom n'est pas mentionné.

12. Le texte latin a été, sur ma demande, analysé et résumé par M. R. Prat, Directeur des Archives du Lot, Président de la Société des Etudes du Lot. M. Prat fait remarquer que ce document marque bien la désolation des campagnes à la fin de la guerre de Cent ans et la nécessité de recenser les mas pour leur remise en culture.

pouvait) payer la rente ni la taille et autres droits et devoirs seigneuriaux. L'assignation est donc faite à la requête de M. M^e Pierre de Monzie, seigneur de Massaud, les Bernardies et la Serre¹³, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil et criminel en la sénéchaussée de Périgord et siège présidial de Sarlat, y habitant. L'acte rappelle la teneur de celui du 13 mai 1701 par lequel le seigneur de Massaud avait acquis la rente du tènement de Las Bernardies des héritiers de Maries du Faure, dame de Milhae.

Toutes les confrontations de ce tènement sont données à nouveau. Le document indique que « l'arpentement » avait été effectué par Durant, M^e arpenteur, et il est dit que ces confrontations avaient été données auparavant dans une reconnaissance du 11 avril 1684¹⁴.

Marty Siray, assigné pour se voir condamné à payer la rente et les arrérages à peine de se voir mis en saisie féodale, ne se présenta pas, ce que nous apprend une autre assignation des 18 et 19 juillet 1704 (où il est nommé Siries...), par laquelle il est de nouveau condamné à reconnaître les biens qu'il possède dans ledit tènement et à payer les arrérages de rente, et ce dans la huitaine. À défaut de ce paiement, il sera procédé à la saisie de ses biens, meubles et immeubles et à leur vente au plus offrant et dernier enchérisseur. Que devint ce différend ? Nous l'ignorons faute d'autre document; et de cette date du 9 juin 1704 nous sautons au 9 mars 1735.

Pendant ce laps de temps, M^e Pierre de Monzie est décédé (vraisemblablement en 1734) et c'est son fils N... de Monzie qui lui succédant fit une requête afin de faire établir un « extrait de la Liève raisonnée du village et tènement de Las Bernardies et Fleytoullet ». Le document nous révèle que, comme son père, N... de Monzie est également dans la magistrature, en fait, lieutenant particulier au siège sénéchal et présidial de la ville de Sarlat et qu'aussi il a épousé une demoiselle de Fenis¹⁵ car il signe « de Monzie de Fenis (mais son prénom n'est pas indiqué dans l'acte)

Cette liève fait état que N... de Monzie de Fenis partage le tènement de Las Bernardies avec M^{es} de Saint-Supéri et de la Cal-

13. La Serre, paroisse de Simeyrois, autre tènement dont il est souvent question dans les actes étudiés.

14. Cet acte ne figure pas parmi ceux qui me sont parvenus. Il est rappelé dans la reconnaissance du 10 février 1688, où il est stipulé que l'arpentement (*sic*) avait été fait par M^e Antoine Durand, notaire royal et arpenteur. Ce notaire Durand est selon toute vraisemblance le même que celui qui figure dans un acte ayant trait à Fénelon et à sa défunte mère, en date du 11 mars 1677; acte qui a éclairé quelques points obscurs de la vie de Fénelon, en particulier le mutisme de ce dernier envers sa mère. Des communications en ont été faites en 1963; dans cet acte de 1677, le nom de ce notaire était douteux vu la mauvaise écriture de ce document.

15. *Saint-Soud (de)*, *op. cit.*, p. 73.

pouvaient être dûs de la rente vendue à feu son père par le contrat de vente à ce dernier consenti par feu Madame de Lagadou le 13 mai 1701, que j'ai évoqué précédemment.

Dans cette liève, outre les tenanciers ordinaires, laboureurs ou artisans, on relève la présence de personnages plus importants sur le plan social, ce sont: Michel Dujariq, sieur de la Veyssière, Étienpreède¹⁶, M. M^e de Monzie de Fenis se réservant les arrérages qui ne Vaur, bourgeois du village des Garrigues, Antoine Arpalianges, praticien des Bernardies, le sieur Labauge de Reynal, de Sarlat, le seigneur de Saint-Vincent¹⁷, Olivier Neyrat, clerc, du village de la Tâche, François Debez, sieur de la Combe, du bourg de Prats, Jean Deguiral, praticien, de la Veyssière¹⁸.

Le dernier acte venu en ma possession est daté du 11 mai 1778; c'est une assignation à comparaître donnée à la requête de demoiselle Clavel, fille majeure, habitante de Prats-de-Carlux, pour le sieur Deguiral père, bourgeois de Prats-de-Carlux et pour son fils, le sieur Deguiral, praticien, habitant du lieu de la Champounerie, paroisse de Salignac, pour non paiement de la rente et devoirs d'emphytéote dûs pour les biens qu'ils tiennent dans le tènement de Las Bernardies mouvants de la demoiselle de Clavel.

Cet acte d'assignation nous apprend que le sieur de Monzie de Fenis était vraisemblablement décédé car la requérante, M^{lle} de Clavel, fait état que la rente dudit tènement des Bernardies avait été vendue au feu sieur Clavel, curé de Prats (dont on peut supposer qu'elle était l'héritière), par la dame de Fenis suivant un contrat du 26 août 1762¹⁹, devant Ganssin, lequel contrat sera signifié avec l'extrait de la Liève. Il est rappelé aux assignés que la rente annuelle foncière et directe due pour le tènement des Bernardies était de cinq pognières froment, trois quarts pognières avoine, et argent un sou trois deniers * suivant l'arpente et égale qui en fut faite en 1734 devant Chaudru, dont sera donné copie par extrait avec le présent exploit *.

16. Ce sieur de la Calprenède paraît être Joseph de Costes, cité par J.-J. Escande, *op. cit.*, p. 268, lequel, en 1740, eut sa maison pillée pendant qu'il était à la campagne.

17. Saint-Vincent-le-Paluel, non loin du château du Paluel (ce dernier détruit presque complètement par les Allemands en 1944). Saint-Vincent possède encore les restes d'un adorable petit château, hélas transformé en dépendance de ferme; il sert à la fois de laiterie, de porcherie, etc., et c'est bien dommage; près de lui est une église à clocher-pignon très intéressante.

18. Les lieux nommés dans la liève du village et tènement des Bernardies et Fleytoullet ont pu être retrouvés sur la vieille carte d'état-major déjà indiquée au début de cette analyse. Ce sont: Traverse, Garrigues, Serre, Saint-Vincent (le Paluel), Fleytoullet, Prats-de-Carlux, La Tâche, Fages, La Treille, La Garrigue-Haute, La Garrigue-Basse, Simeyrols (Cimeyrol sur la carte), Prats (autre orthographe avec Prads pour Prats), Chanat (ou Chanae), Vinlard, Lavessière, Sainte-Natalène.

19. N... de Monzie serait donc décédé antérieurement à cette année 1762.

Comme lesdits sieurs Deguiral se refusèrent à payer ladite rente et à faire les autres devoirs d'emphytéotes malgré les réquisitions verbales et multipliées qui leur ont été faites, ils seront condamnés à payer ladite rente avec les arrérages depuis 29 ans, en argent ou en quittance et la dernière année en espèces ou sur les plus hauts prix des grains. Ils devront payer à la demoiselle requérante l'acapte due par la mort dudi sieur Clavel.

Nous ignorons comment se termina cette affaire puisque nous ne possédons pas d'autres documents concernant ce tènement. Il ressort néanmoins de ces actes que les tenanciers qui s'y succédèrent étaient tous plus ou moins rétifs pour remplir les devoirs auxquels ils étaient astreints.

CONCLUSION

De l'analyse des quelques documents étudiés, il ressort que, comme beaucoup de membres de la bourgeoisie et de la magistrature, les de Monzie avaient acquis des biens nobles, accédant ainsi à la petite noblesse. Ce faisant, ils connurent les difficultés inhérentes à cet état auprès des tenanciers, lesquels semblaient ne pouvoir (ou ne vouloir ?), ainsi que je l'ai évoqué, remplir les devoirs seigneuriaux. Mauvaise volonté et impossibilité se confondant probablement avec, hélas, le poids des impôts, tailles, dîmes, etc..., auxquels ils étaient soumis et aussi, bien sûr avec les années de mauvaises récoltes. Nous savons par expérience que cela n'a guère changé depuis cette époque déjà lointaine, ce qui sera le mot de la fin de notre petite incursion dans ces démêlés.

UN PÉRIGOURDIN

" GARDE DU CORPS " DU MARÉCHAL NEY

EN 1815

Né à Saint-Cyprien (Dordogne), en 1769, Gabriel-Antoine Vaquier de Lamothe est issu d'une famille de petite noblesse, d'origine écossaise, et périgourdine d'adoption depuis le xv^e siècle.

Son père, Guillaume-Jérôme de Vaquier, ancien capitaine au régiment de Béarn, établi à Sarlat, et sa mère, Catherine de Benié, s'enorgueillissent, à juste titre, de leurs fils, Jean-Baptiste, Gabriel-Antoine, et François-Germain, trois athlètes aux visages ardents, aux regards directs, pour qui bourgeoises délurées et accortes villageoises ont volontiers des hontés...

Ces superbes gaillards (ils mesurent environ six pieds, chacun), montreront qu'ils peuvent être aussi à l'aise sous la mitraille qu'entourés de jolies « payses » : le 4 septembre 1791, Gabriel et « Saint-Germain » (c'est le sobriquet du « petit dernier ») rejoignent Jean-Baptiste, qui a émigré à Coblenz, après le licenciement des gardes du corps de Louis XVI (25 juin 1791), dont il faisait partie. Les trois frères, entrés dans la compagnie de Noailles, feront côte à côte les campagnes de 92 et de 93 dans les gardes du corps du roi, puis dans la cavalerie noble de Béon. Le 30 avril 1794, à Menin (ville forte de Belgique, qui devait être prise par l'armée de Sambre-et-Meuse), un terrible coup de sabre fracasse l'épaule du jeune Saint-Germain, au moment où il tentait de s'emparer d'une « bouche à feu ». Le sang jaillit du bras, et souille l'habit-jaquette bleu de roi. Gabriel exhorte affectueusement le blessé :

— Petit frère, ramasse ton bras et en avant.

Le surnom de « Ramasse-ton-bras » lui resta...

La même nuit, les frères Vaquier de Lamothe couvrent, avec succès, la retraite de leurs camarades...

Pendant ce temps, viragos et tire-laine trainaient Madame Vaquier de Lamothe devant le tribunal révolutionnaire de Périgueux.

Au juge vitupérant ses fils, « ces grands pendants d'émigrés », la citoyenne Lamothe répond fièrement :

— J'ai plus de dix-pieds de gardes du corps au service du roi, et je voudrais en avoir assez pour que, tas de brigands que vous êtes, vous ne soyez bientôt plus là.

En 1795, les frères Vaquier, décidément inséparables, s'enrôle-

ront dans l'armée de Condé et serviront en « zélés féaux », durant six ans, dans le 2^e régiment des gardes du roi, réunis sous les ordres du duc de Berry, puis du duc d'Angoulême. A eux trois, ils totaliseront quinze blessures. Pour sa part, Gabriel-Antoine en revendiquera dix, très graves.

Sous la Restauration, le chevalier Antoine-Gabriel (et non plus Gabriel-Antoine...) de Lamothe reprend du service dans la compagnie de Noailles et, le 17 mars 1815, obtient l'honneur d'être choisi pour commander le détachement militaire envoyé en Bourgogne par le roi Louis XVIII contre Napoléon. L'expédition tourne court, et il rentre à Paris le 19 mars. Durant les Cent Jours, il suivra le roi en Belgique et regagnera la capitale avec Sa Majesté, le 8 juillet 1815...

Nous avons « situé », à grandes lignes, Antoine-Gabriel Vaquier de Lamothe. Laissons lui, maintenant, la parole. Le 8 juillet 1816, il écrit à son frère aîné, alors retiré à Sarlat ¹:

« Je me suis engagé dans ma précédente à te donner quelques détails sur l'affaire du maréchal Ney qui, envoyé en mars dernier, par le roi, avec dix mille hommes, pour arrêter les progrès de Bonaparte, avait trahi en se rangeant sous les aigles de Napoléon... Je vais donc remplir aussi succinctement que possible cette obligation, qui le serait depuis longtemps déjà, sans les grandes fêtes qui se sont données à Paris en l'honneur du mariage de Mgr le duc de Berry, et dans lesquelles j'ai pris ma part de fatigue... »

Il lui rappelle brièvement qu'un de ses camarades (Jomart) « arrêta » le maréchal Ney dans un castel auvergnat, et que le maréchal Moncey, président du conseil de guerre, s'étant déclaré incompetent dans le jugement, il fut résolu que la chambre des pairs « réglerait l'affaire »... Puis, il poursuit:

« Le 10 novembre 1815, le maréchal Ney ayant été mis sous la responsabilité du grand référendaire de la cour (*sic*) des pairs (le comte de Sémonville), ce dernier supplia Sa Majesté de lui donner quatre personnes de sa maison militaire pour veiller sur la personne du maréchal et mettre par ce moyen sa responsabilité bien à couvert. Le 17 novembre, personne ne fut plus étonné que moi de voir entrer dans ma chambre un général de distinction (*sic*) qui me déclara qu'on avait fait choix de moi pour une *affaire d'Etat dans laquelle nous étions quatre gardes du corps pour remplir les intentions du roi*: le chevalier de Valier (Ecoissais), de la Tourette (Gramont), Lamothe (Noailles) et le comte de Montessuy (Luxembourg). Cet avis énoncé, nous reçûmes l'ordre de nous rendre incontinent, *en habit bourgeois*, auprès de Sa Majesté. Nous fûmes présentés au roi par le prince de Poix, et parfaitement reçus. Nous sortîmes du château à onze heures du matin; à midi, nous reçûmes l'ordre de faire faire *des uniformes de grenadiers de La Rochejaquelein*; ils furent tous confectionnés le lendemain 18. Vers midi,

1. Collection de l'auteur.

deux généraux vinrent nous inspecter dans une chambre particulière de l'hôtel des gardes, *car tout cela se fit en grand secret...* »

Le 20, à deux heures de l'après-midi, les pseudo-grenadiers se rendent au Luxembourg où le comte de Sémoenville leur indique la marche à suivre. A neuf heures du soir, avec « deux cent Vendéens destinés au service de garde extérieur », ils attendent impatiemment l'arrivée du maréchal que l'on doit transférer de la Conciergerie au Luxembourg. A neuf heures et demie, on vient leur dire que « le parti du maréchal est si fort qu'on craint un enlèvement à la sortie de la Conciergerie... »

Vaquier de Lamothe reçoit l'ordre de s'y rendre avec ses trois camarades, « sans déranger les autres, qui formaient la haie dans les escaliers du château... »

A onze heures, par un froid sec, ils parviennent à la Conciergerie, et, dit Vaquier « j'intimai l'ordre au maréchal de descendre de son appartement pour nous accompagner au Luxembourg ».

Notre Périgourdin se « vante » quelque peu: sans doute, cette initiative revint-elle au colonel d'état-major de la garde nationale Grisnois. Mais, doit-on tenir rigueur à Vaquier d'orner son récit d'une innocente « fioriture »?... Le colonel Grisnois et Vaquier de Lamothe s'asseoient dans une voiture, aux côtés du maréchal. Un inspecteur général des prisons occupe la quatrième place. Une deuxième voiture « renferme Valier, La Tourette, Montessuy et un colonel de gendarmerie »... Les équipages filent, escortés par les grenadiers de La Rochejacquelain, les gardes nationaux et les gendarmes. Au Luxembourg, Lamothe prend sa faction entre « deux guichets », dans la chambre du prisonnier, où « ses camarades viennent le relever toutes les quatre heures »... Le 21 novembre, à neuf heures du matin, les quatre jeunes hommes conduisent le maréchal, « accusé de trahison et d'attentat à la sûreté de l'Etat », à la « Cour des pairs ». Là, ils allongent sous les bancs, leurs jambes et leurs pieds, meurtris par leurs bottes, « qu'ils n'ont pas quittées depuis trois jours » et assistent, attentifs, à l'audition des témoins à charge, des plaidoyers des deux avocats, Berryer et Dupin, du réquisitoire du procureur Bellart, que Vaquier qualifie « d'homme très estimable sous tous les rapports ». Ils se réveillent, cependant, pour applaudir les assauts de maîtres d'armes Ney-Bourmont, où chacun fait briller son fleuret. Vaquier de Lamothe reconnaît, dans l'assemblée, Raymond de Sèze (un des quatre secrétaires de la chambre des pairs, avec Pastorel, le duc de Choiseul et Chateaubriand) qui, en séance secrète, avait violemment contesté au maréchal Ney le droit au jugement par boules noires et boules blanches, et même au scrutin, que celui-ci réclamait. Le défenseur de Louis XVI oubliait

que, vingt-deux ans plus tôt, il avait hautement sollicité la faculté de récusation et le scrutin silencieux pour son royal client.

Réintégré, le soir, dans sa cellule, le maréchal Ney fait « bon ménage » avec ses quatre « gardes du corps », qui ne le quittent ni de jour ni de nuit. Il montre « une espèce de prédilection » pour Vaquier de Lamothe, lui offrant du vin de Malaga et lui parlant de son compatriote « Fournier, le général » avec la « franchise qui caractérise un bon soldat »... L'officier résume, hélas, cette conversation en quelques mots :

« Tout ce que le maréchal m'en a dit n'est pas à l'avantage de Fournier... »

Cependant, la situation ne s'éternise pas :

« Le 7 décembre, à trois heures du matin, écrit Vaquier de Lamothe, je vis arriver dans la chambre du maréchal où j'étais, le grand archiviste de la chambre des pairs (M. Cauchy), avec deux huissiers de la cour. A leur mine, j'augurai mal de la fin des débats pour mon « hôte ». Voici les paroles qu'adressa au maréchal le grand archiviste : « Je suis fâché, Monsieur le Maréchal, d'avoir à remplir des fonctions aussi pénibles à mon cœur, mais je suis chargé de la part des pairs de vous signifier le jugement que la Cour vient de prononcer contre vous... » Voici la réponse du maréchal : « Allons, voyons. » L'archiviste commence la lecture de l'arrêt. Quand il fut question qu'il allait être condamné à être dégradé de tous ses ordres et dépouillé du titre de prince de La Moskowa, il fit un tour sur le talon, et dit : « Allons f..., au résumé... » L'archiviste, après avoir parcouru les autres articles, lui dit : « ...est condamné à la peine de mort ». Aussitôt, il se tourne de mon côté, et me dit : « Quelle heure est-il ? » Je regardai sa montre, qui était pendue sur la cheminée, et répondis qu'il était trois heures onze minutes. « F..., dit-il, c'est bien peu de temps qu'on me donne. » Ensuite, après avoir fait le compliment d'usage, l'archiviste lui dit timidement qu'il ferait bien de songer à ses devoirs spirituels. Le maréchal répondit : « Je me suis toujours bien accommodé avec les hommes. Je m'arrangerai bien avec Dieu... » Il prit ensuite un sigar (*sic*) qu'il fuma en se promenant de long en large. Le chevalier de Valier, qui était avec moi (nous étions toujours deux dans la chambre depuis quelques jours) dit au maréchal : « J'ai fait plusieurs campagnes dans lesquelles j'ai été grièvement blessé, et jamais je n'ai trouvé de consolation que dans les principes de ma religion... Je crois que vous feriez bien, monsieur le Maréchal, tant pour vous que pour vos parents, de songer promptement à votre salut... » Le maréchal me regarda alors, et me dit : « Le croyez-vous aussi, grenadier ? » Je lui répliquai que la religion n'avait rien d'incompatible avec la bravoure d'un militaire tel que lui, et que ce ne pouvait être qu'une grande consolation pour sa famille de savoir qu'il avait rempli ses devoirs. Alors il se détermina à se confesser et me dit : « Faites-moi venir un prêtre, mais je ne veux pas d'un caffar (*sic*) ». Je fis appeler le curé de Saint-Sulpice (l'abbé de Pierre).

Emu par le souvenir d'une scène déchirante, Lamothe ne s'étend pas sur la visite de la maréchale Ney et de ses enfants, qui fut « un

moment bien désagréable pour moi ». Quand survient l'abbé de Pierre, son ami Valier et lui sortent de la chambre, pour « laisser le maréchal et son confesseur plus à l'aise ». Posté entre les deux guichets, Vaquier voit parfaitement le maréchal recevoir l'absolution et embrasser le curé de Saint-Sulpice.

« Depuis cette époque, dit-il, le maréchal ne nous a plus adressé directement la parole. Il a fumé un nouveau « sigar » et s'est jeté sur son lit tout habillé, lançant des soupirs et faisant de grands mouvements au point qu'on aurait dit que son corps était vulcanisé (*sic*)... A six heures un quart, M. le comte de La Rochechouard (*sic*), gouverneur de Paris, me fit mander en dehors de la chambre, et me montrant deux officiers de la gendarmerie, me dit : « Remarquez bien ces deux officiers. Vous ne remettrez le maréchal qu'à ces messieurs quand vous descendrez... » Peu de temps après, le jour commençait à poindre : les préparatifs se faisaient pour l'exécution, et on formait le premier carré dans le jardin du Luxembourg. Nous reçûmes l'ordre de conduire la maréchal à sa voiture, placée au bas des escaliers. Je reconnus les deux officiers, dont l'un était à la roue de devant, l'autre à celle de derrière. Je dis au maréchal qu'il pouvait monter, ce qu'il fit avec le curé et les deux officiers. La voiture s'achemina vers la rue de Vaugirard, escortée de sept à huit cent hommes (*sic*). Au lieu de la suivre, mes camarades et moi traversâmes le jardin, et arrivâmes au grand carré placé sous l'Observatoire. Là, on fit mettre pied à terre au maréchal, ce qui le déconcerta beaucoup, puisqu'il croyait aller à Grenelle, où un fort parti l'attendait pour l'enlever... »

Le maréchal se trouve à présent, devant le peloton de vétérans qui doivent le fusiller. Il ne semble nullement à la merci de sa peur.

« Voici, dit Vaquier de Lamothe, les véritables paroles qu'il prononça : « Je jure sur Dieu et sur l'honneur que c'est un jugement inique. Je meurs pour la France, ma patrie ²... Aussitôt ces paroles professées, voyant qu'il y avait une hésitation dans le commandement de l'officier qui devait ordonner le feu (Saint-Bias), Caumont la Force, le frère du duc, commanda : « Feu ! » et le maréchal tomba, atteint de douze balles... »

L'oraison funèbre de Vaquier de Lamothe est empreinte d'une sèche précision :

« J'étais à six pas du maréchal, sur sa droite, lorsqu'il a effectué son « transit ». Il était neuf heures vingt-six minutes du matin... »

Le 2 mars 1816, le prince de Poix apprend au chevalier Antoine-Gabriel Vaquier de Lamothe qu'il a obtenu, dans la gendarmerie, la place qu'il sollicitait :

« Je ne doute pas, mon cher Lamothe, que vous ne trouviez dans ce nouveau corps comme dans celui que vous venez de quitter, l'occasion de donner des preuves de votre zèle et de votre dévoue-

2. Selon M. de Rochechouard, le maréchal Ney s'est écrié : « Français, je proteste contre mon jugement. Mon honneur... ».

ment au Roi, ainsi que vous l'avez fait dans une circonstance importante, lorsque vous apparteniez aux gardes du corps du roi... »

En ces temps lointains, les « services extraordinaires » étaient ainsi récompensés...

Christian de SÈZE SIORAC

ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE EN 1963

I. — DONS

1. — Par M. de Commarque: papiers relatifs à la ville de Belvès (1652-1790); — impositions à Sagelat et Urval (1599-1783); — mandement de l'évêque de Sarlat (impr., 1775); — quittances d'impositions diocésaines pour les paroisses d'Urval et la Villedieu (1730-88);
2. — Par M. Delmas: mémoire de Bouquier, curé de Lanquais, contre Lapeyre (1780); — testament de Vins d'Ajat (1753); — minutes de Limoges, notaire à Chavagnac (1643); — commissions de père spirituel à Azerat (1779); — titres des familles Limoges, Saunac, de Noailles et de Souillac de Montmège (1471-1771); — procédures soutenues par l'abbaye de Terrasson (1738-86);
3. — Par M. Esclafér: papiers de la juridiction de Saint-Privat-des-Prés (1736-45);
4. — Par M. Lassaingne: livre de raison de Lasalle-Boredon (1739-1815); — impositions à Cubjac (1711); — titres divers;
5. — Par M. Lesourd: papiers de Jean-Baptiste Beleymes, notaire apostolique à Périgueux et correspondant local du Bureau général d'affaires et de correspondance établi à Paris (an V - 1836); — titres de propriété et correspondance de la famille Beleymes (1701-1856); — procédures diverses (XVIII^e s.); — mémoire sur un projet de réunion du chapitre de Saint-Astier à la cathédrale de Périgueux (XVIII^e s.); — mémoire sur les acensements faits par Jean de Bretagne (XVIII^e s.); — lettre de Pontchartrain au Présidial de Périgueux sur l'établissement d'un palais de justice (1707); — minutes de Desmolins, notaire à Paussac (1688); — titres de propriété de la ville de Périgueux et procès soutenus par les maire et consuls (1318-1470); — registre de correspondance du maire de Notre-Dame-de-Sanihac (1816-24); — registre des délibérations de la commune de Salon (1790-93);
6. — Par M. Lavergne: plans des châteaux de Beynac et Fénelon, dressés par M. Froidevaux, architecte en chef des Monuments historiques.

II. — DEPOTS DES MAIRIES

1. — Milhac-de-Nontron: registre des délibérations (1790-1838);
2. — Milhac-d'Auberoche: archives diverses (1791-1906);
3. — Le Change: registres paroissiaux (1780-92);
4. — Grignols: registre des délibérations du Conseil de fabrique (an XII - 1846);
5. — Brouchaud: registres paroissiaux (1707-91);
6. — Saint-Agne: registres paroissiaux (1688-1793);
7. — Saint-Germain-du-Salembre: registres paroissiaux (1724-92).

III. — DEPOTS DES NOTAIRES

1. — M^e Bon (Sainte-Aulaye): minutes et répertoires des notaires de Sainte-Aulaye, Barbezieux, la Barde, Parcou, Pommier, la Roche-Chalais, Saint-Aigulin, Servanches et Léparon (1582-1843);

2. — M^e Demazière (Saint-Front-de-Pradoux) : minutes et répertoires des notaires de Beaupouyet, Mussidan, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Médard-de-Limeuil et Saint-Michel-de-Double (1757-1847) ;
3. — M^e Vignon (Mareuil-sur-Belle) : minutes et répertoires des notaires de Mareuil, Léguillac-de-Cercles, Nantron, la Rochebeaucourt, Saint-Pardoux-de-Mareuil et Saint-Sulpice-de-Mareuil (1711-1845).

IV. — REINTEGRATIONS

1. — Archives de l'Eure: requête des procureurs en la sénéchaussée de Sarlat pour modération de taxe (1745) ;
2. — Archives de Lot-et-Garonne: transaction au sujet de l'homicide de Martin Pers, de Limeuil (1515) ; — enquête sur la noblesse de Dumas de Lalande (1647) ; — titres divers (XVIII^e s.) ;
3. — Mairie de Milhac-d'Auberoche: papiers de la famille Personne, de Saint-Orse (1767-an VIII) ;
4. — Archives du Lot: Cour de justice criminelle, affaire Laborie-Lalande et Antignac-Fontenille (1809-11) ;
5. — Mairie de Brouchaud: comptes et papiers du chirurgien Pouyoud, de Brouchaud (1779-1826) ;
6. — Archives de la Corrèze: comptes et papiers d'affaires de Gayme, marchand colporteur à Payzac (1831-58) ;
7. — Bibliothèque nationale: registre des délibérations de la commune de Mensignac (1789-an II).

V. — ACHATS

1. — Mémoire de Lastanges de Sainte-Alvère contre le comte de Lastours au sujet du marquisat de Ladouze (XVIII^e s.) ; — cotisation au rôle des tailles de Cadelech pour Gabriel Guion de Bellevue (1745) ;
2. — Lettre autographe de Mathilde de Peyrebrune (XIX^e s.).

VI. — VERSEMENTS

1. — Justice de Paix de Saint-Pierre-de-Chignac: minutes depuis 1790 ;
2. — Justice de Paix d'Hautefort: minutes depuis 1791.

VII. — MICROFILMS

1. — Documents des archives privées du château de la Bourlie, à Urval, propriété de M. de Commarque: titres des familles de Commarque, de Saint-Ours, de Goudin, de Montalembert et de leurs alliés (XIV^e-XIX^e s., 38 rouleaux) ;
2. — Bibliothèque nationale, collection Périgord: 5 rouleaux représentant les volumes 51 à 55 de la collection ;
3. — Archives nationales, T. 193 1²: évaluation des terres de Larche et Terrasson (1515-XVIII^e s., un rouleau) ;
4. — **Généalogie de la maison de Commarque...** par le chevalier de Courcelles, Paris, Plassan, 1825 (un rouleau) ;
5. — **Généalogie de la maison de Montalembert...** par le même (un rouleau).

VARIA

LE VILLAGE. DES ORIGINES A NOS JOURS

PROGRAMME DE RECHERCHES

A. ARCHEOLOGIE

I. L'habitat préhistorique

Le village néolithique, témoin de la plus ancienne occupation stabilisée: choix du site dans ses rapports avec l'eau, la route, la forêt, le champ; sa constitution interne: voirie, maison, ses déplacements.

II. Le village antique

1. Origines du peuplement des campagnes. A quelle date remontent les villages actuels et aussi les villages disparus ?

2. Villages et *villae*. Dans quelle mesure nos villages ont-ils succédé à de grands domaines ?

3. Etudier la *succession des cultes* en un même lieu saint, de la préhistoire au Moyen Age.

4. Emplacement des *cimetières antiques* par rapport aux villages. Chercher en particulier la situation et aussi la structure (cloisonnement intérieur) du cimetière mur.

5. Dans quelle mesure pouvons-nous connaître le lien juridique qui existait entre le village et la ville ?

III. Le village médiéval

1. Les fouilles de villages disparus effectuées en France. Méthodes. Exposé des résultats.

2. Le site archéologique du village: oppidum, villa ou établissement gallo-romain. Eglise paroissiale, abbaye, château, maison forte, manoir, prieuré ou prévôté monastique.

3. Utilisation des terriers et des compoix au Moyen Age, des plans de paroisses du xv^e et du xvii^e siècles, des plans de route, des inventaires de biens nationaux, du cadastre et de la photographie aérienne pour l'étude de l'histoire de la topographie des villages.

4. Les villages créés sans plan régulier aux xi^e et xii^e siècles. Sauvetés. Bastides et villes neuves à plan régulier.

5. L'église paroissiale et ses dépendances (porche ou portiques extérieurs, cimetière, ossuaire ou charnier, place, fontaine). Eglises succursales, oratoires, chapelles et croix (emplacement, nature et rôle). Lieux de pèlerinage. Parcours des processions. Presbytères. Hospices et maladreries.

6. Particularités des églises de village. Structure et charpente. Boiseries et grilles. Anciens pavements, Peintures murales. Le décor du sanctuaire. Autels peints et retables. Statues. Sièges de sanctuaire et crédences. Les chapelles seigneuriales. Calvaires des poutres de gloire. Bancs et stalles des fidèles. Chaires à prêcher. Lutrins, Fonts-baptismaux avec ou sans sculpture. Cloches. Supports de cierge pascal. Eclairage liturgique et éclairage utilitaire. Monuments funé-

raires et inscriptions diverses. Ex-voto. Bannières. Bâtons de corporation. Ornaments sacerdotaux. Meubles de sacristies. Les coqs de clocher. Antiphonaires et livres d'église.

7. Bâtiment à usage commun. Port. Marché. Champs de foire et halles. Mairies. Prisons. Fours banals et moulins. Silo et souterrains-refuges. Pressoirs, abreuvoirs, lavoirs, etc... Cimetière isolé, cimetière créé, « grand cimetière ». Poids et mesures. Puits. Pigeonniers et colombiers. Jeux et sports. « Quintaine » Tirs à l'arc...

8. Les villages fortifiés.

9. Relais de poste. Hôtelleries et auberges. Les établissements artisanaux et industriels. L'outillage des maréchaux-ferrants et des forgerons. Les fermes de villages. Les anciennes boutiques. Les enseignes.

10. Routes et petite voirie rurale au départ du village. Ponts, gués et bacs.

11. Les maisons anciennes. Particularités régionales. Caves. Les cours et les jardins. Clôtures.

12. Le mobilier et l'outillage rustiques d'après les archives notariales.

B. HISTOIRE

I. Le village et son terroir

1. Terminologie du village dans les textes médiévaux.

2. Origines du village médiéval: sort des *vici* gallo-romains; destinées de la *villa*, du *villare* et du *mansus*; le village d'origine monastique, castral, etc...

3. La fondation de villages et de nouveaux centres d'exploitation domaniale: les contrats d'associations et de pariage, le financement.

4. La disparition de villages: causes et époques; le partage du terroir entre les villages voisins; la réoccupation éventuelle des anciens villages.

5. Le terroir villageois: origine et délimitation — sa répartition en finages, coutures, quartiers, etc...

6. La paroisse: terroir villageois et circonscription paroissiale; paroisses multiples; villages sans église paroissiale; paroisse sans centre villageois; succursales. Erection de paroisses. Les circonscriptions dimières.

II. La population villageoise

1. L'évolution numérique de la population.

2. Les mouvements de population entre les villages voisins entre ville et villages; les courants de peuplement ou de repeuplement.

3. La famille villageoise et le feu rural; maintien et immigration de familles.

4. Les catégories sociales du village. Les types de sociétés villageoises. Les mouvements sociaux et politiques dans les campagnes: Jacques, Tuchins, etc...; la résistance anti-anglaise de Basse-Normandie, etc...

5. Les courants religieux dans les campagnes: les hérésies; l'albigisme; les Vaudois. Le protestantisme.

6. Le vilain dans la littérature médiévale.

III. Les institutions villageoises

1. L'administration seigneuriale ou domaniale du village: *major*, *villieus*, prévôt, bayle, voyer, mistral, sergent, etc... La police du village (banniers, messiers, etc...).

2. Les problèmes posés par le développement des co-seigneuries. Limites de seigneuries, de fiefs, de justices, de censives, de bannalités, etc...

3. La communauté villageoise: ses aspects moraux et juridiques. Les

coutumes du village. L'assemblée générale, les syndics ou procureurs de la communauté. La gestion des communaux. La réglementation villageoise pour l'exercice du ban (vendanges par exemple), la pratique des assolements, la transhumance ou l'alpage. Les syndicats d'habitants et la répartition des eaux, des pâturages, des défrichements temporaires. L'assiette et la collecte des tailles et autres impositions. Les sceaux de village (et de paysans).

4. Les groupements et ligues de villages: communes rurales collectives, associations de vallées, etc...

5. Les institutions religieuses: administration de la paroisse; la fabrique; les dîmes et leur perception. Les confréries (du Saint-Esprit notamment).

6. Les relations du village avec les cadres administratifs et politiques du pays. La participation des villageois des banlieues à la vie de la ville.

IV. L'économie villageoise

1. Les types d'économie villageoise.

2. La propriété du sol (terres et maisons); répartition et évolution.

3. Rapport entre agriculture et artisanat.

4. L'industrie dans les villages (draperie, toilerie, etc...).

5. Les relations entre l'économie villageoise et les marchés régionaux. Le rayonnement de la ville sur la campagne: marché, monnaie, mesures, crédit (l'endettement villageois).

C. GEOGRAPHIE

1. L'implantation du village dans le paysage, le site villageois.

2. Les types et les plans de village.

3. La maison rurale.

CENTENAIRE DE LA PRÉHISTOIRE EN PÉRIGORD

1854 - 1964

A nos lecteurs,

Dès qu'il s'est agi de célébrer le centenaire de la Préhistoire en Périgord, la Société historique et archéologique, qui a compté parmi ses membres tant d'adeptes distingués de cette nouvelle discipline depuis sa fondation, a pris la décision d'éditer pour la circonstance un *numéro spécial* de son *Bulletin*, envisagé à la fois comme une synthèse de toutes les découvertes effectuées dans le département depuis celles de Lartet, de Christy et du marquis de Vibraye, et aussi comme un témoignage de l'activité actuelle de nos chercheurs périgourdins.

Ce numéro, pour lequel le Comité de Rédaction a obtenu la collaboration d'une élite scientifique, se présentera comme un important ouvrage, dont le sommaire ne le cèdera pas en intérêt à celui d'un véritable « congrès préhistorique ».

Bien qu'honoré d'une subvention de l'Office départemental du Tourisme, ce numéro spécial, actuellement en cours d'impression, a exigé une mise de fonds considérable et, de ce fait, *il ne pourra être distribué gratuitement* aux membres de la Société, titulaires ou adhérents, ni aux sociétés correspondantes de la nôtre.

Aussi le Conseil d'Administration a-t-il pensé pouvoir demander à tous ceux qui désirent recevoir cette publication de haute tenue, d'adresser, dès *réception de ce fascicule*, une *contribution minimum de 5 francs* au compte de chèque postaux Limoges 281-70, ils s'associeront ainsi utilement au geste désintéressé de la Société.

L'ouvrage, aussitôt paru, sera mis en vente à un prix encore à fixer, mais certainement beaucoup plus élevé.